



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2024

Approuvé par l'Assemblée Générale du 14 mai 2025

Siège Social : Rue des Colonies, 11 à 1000 Bruxelles – Tél. 02/539.27.44

Déduction fiscale pour tout don à partir de 40€ par an

BNP Paribas Fortis : BE83 0010 5271 3415



0	Introduction	4
1	L'Asbl : Côté institutionnel	5
1.1	L'objet de l'association.....	5
1.2	Les missions et valeurs	5
1.3	Les méthodes	5
1.4	Structure institutionnelle	6
1.4.1	L'Assemblée Générale	6
1.4.2	L'Organe d'Administration	6
1.4.3	Accompagnement juridique	6
1.5	Les agréments et subventions.....	6
1.6	Les donateurs et donatrices	6
2	Lutter contre les violences de genres au niveau des instances politiques	7
2.1	Au niveau fédéral, la Plateforme Nationale de la Société Civile	7
2.1.1	Objet	8
2.1.2	Missions	8
2.1.3	Les Obligations et Engagement des membres	9
2.2	Au niveau communautaire et régional	9
2.2.1	La Task Force Violences conjugales	9
2.2.2	Approche intersectorielle en matière de violences intrafamiliales.....	9
2.3	Au niveau du secteur sans-abri : l'AMA.....	10
2.4	Plaidoyer pour une politique intégrée	10
3	L'expertise comme outil pour lutter contre le sexisme et les violences de genre	12
3.1	Education Permanente	12
3.1.1	Les objectifs :	12
3.1.2	Les thématiques d'action.....	13
3.2	Les Formations des professionnels	18
3.2.1	Détection, Prise en charge et Orientation des violences conjugales et sexuelles	18
3.2.2	Le Pôle de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales	18
3.2.3	Le projet de formation l'AMA	19
3.3	Les projets préventions aux violences entre partenaires intimes.....	19
3.3.1	Centre de Prévention de Ganshoren.....	19

3.3.2 CRUSH – Pour des relations amoureuses saines et égalitaires chez les jeunes	19
4 Action de terrain auprès de victimes de violences conjugales.....	21
4.1 Le service d'aide aux justiciables	21
4.1.1 La permanence téléphonique	21
4.1.2 Un accueil sur rendez-vous	22
4.1.3 L'aide et l'accompagnement social.....	23
4.1.4 L'aide et l'accompagnement psychologique.....	24
4.1.5 La pair-aidance	25
4.1.6 Le groupe de parole	25
4.2 Projets collectifs et activités ponctuelles des maisons d'accueil.....	27
4.2.1 Le Refuge et la Petite Maison	27
4.2.2 La Parenthèse	32
4.2.3 L'accompagnement de l'équipe intendance	38
4.2.4 Mission spécifique “soutien aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales”.....	39
4.2.5 Le post-hébergement	39
4.2.6 Les conventions de collaboration liée aux logements	40
4.2.7 Conventions liées au bien-être des bénéficiaires de nos maisons d'accueil	41
5 Formations suivies par le personnel et rapport du SIPP	42
5.1 Actions du SIPP pour 2024.....	42
5.1.1 Registre des faits indésirables.....	42
5.1.2 Équipe secouriste	42
5.1.3 Exercice incendie	42
5.1.4 Projets pour 2025	42
5.2 Liste des formations suivies par le personnel.....	43

0 Introduction

Lors de notre Assemblée Générale statutaire de mars 2024, les membres ont approuvé la vision stratégique proposée par l'Organe d'Administration. La vision d'une organisation définit les axes stratégiques pour les années à venir.

Le futur commence aujourd'hui.

De ce fait, nous avons adapté le plan du rapport d'activités dans le but de rendre visibles les actions entreprises dans chaque axe tout en respectant les consignes des pouvoirs subsidiaires.

Axe 1 : INSTITUTIONS POLITIQUES : Être un acteur influent pour augmenter l'adhésion à notre cause et nos moyens d'action.

Les actions liées à cet axe se retrouvent sous la rubrique : Lutter contre les violences de genres par l'adhésion et nos moyens d'action au niveau des instances politiques.

Axe 2 SOCIÉTÉ : Faire autorité par l'expertise pour combattre les comportements sexistes et les violences basées sur le genre.

Cet axe est développé par dans nos actions d'Education permanente et de formations.

Axe 3 : BÉNÉFICIAIRES : Adopter une posture empathique d'autonomisation de nos bénéficiaires pour leur permettre de se réapproprier leur capacité d'agir.

Cet axe regroupe toutes nos actions d'aides directes aux bénéficiaires, l'ambulatoire et la maison d'accueil.

Axe 4 : CENTRE : Être efficient opérationnellement pour optimiser notre action sur le terrain ET garantir le bien-être de nos travailleuses et travailleurs.

Cet axe regroupe toutes les actions entreprises pour améliorer nos méthodes de travail les formations et les actions entreprises par le SIPP pour garantir le bien-être au travail.

L'Asbl : Côté institutionnel

0.1 L'objet de l'association

« Le but de l'association est le suivant :

Offrir à toute personne confrontée à une problématique de violence dans son couple et/ou dans sa famille un accueil et un accompagnement spécialisé visant à diminuer sa souffrance, prendre du pouvoir sur sa vie et sortir de l'enfermement de la violence ;

Offrir à toute femme accompagnée ou non de ses enfants un hébergement temporaire ;

Informer et sensibiliser le public et tous les acteurs concernés, conscientiser le monde politique à la problématique des violences au sein du couple et de la famille et soutenir tout projet qui vise à lutter contre celle-ci ;

Participer à des échanges de travail et de réflexions avec des partenaires nationaux et internationaux, notamment européens.

L'association peut poser les actes se rapportant directement ou indirectement à son projet. »¹

0.2 Les missions et valeurs

Le Centre est un lieu d'accueil où les personnes victimes de violences conjugales et familiales trouvent une aide administrative, psychologique, sociale, juridique, ainsi qu'une **sécurité physique et psychique**.

Le Centre défend des valeurs fondamentales telles que la dignité, l'estime de soi et l'autonomie des victimes, en plaçant la justice au cœur de la lutte contre la violence.

Dans chacune de nos interventions, la parole de la victime est toujours respectée et n'est jamais remise en question.

Notre fonctionnement repose sur une collaboration étroite, mettant en avant les compétences de chaque membre de l'équipe et encourageant la formation continue.

0.3 Les méthodes

Le travail s'effectue avec une **équipe pluridisciplinaire** intégrée dans une approche globale. L'intervention pluridisciplinaire met en exergue toute la complexité des violences conjugales et familiales. Elle permet aux intervenant.e.s sociaux.ales d'avoir une vue globale sur la situation des personnes suivies et d'effectuer un accompagnement adapté à chaque situation.

Afin d'utiliser une grille de lecture commune, les situations des familles sont analysées à la lecture du **Processus de Domination Conjugale**, dénommé « **PDC** ».

¹ Statuts coordonnés du Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales, publiés au *Moniteur Belge* le 21 novembre 2017.

0.4 Structure institutionnelle

0.4.1 L'Assemblée Générale

BENNE Frédéric, BERTORA Laura, BOSSER Alizée, BOUILLET Marie-Anne, BRACONNIER Valérie, CHAFI Abder, CHATAUD Valérie, COZZI Laurence, CURTO Nadia, DE LA PENA VALDIVIA Marcela, DELIRE Nadine, de VINCK Myriam, D'HAYER Astrid, DILLE Anne-Françoise, GIRARD Béatrice, GSHWIND VAN ESCH Virginia, IONNIDIS Fotoula, ISAAC Frisnel, NAKHLE Lise, LUIS SEQUEIRA Anne-Marie, MARCHETTI Sabine, ROEGIERS Bénédicte, ROISIN Jacques, RYMANBEE Bibi Rehana, SAKIROSKA Selda, SIMON Odette, TANGHE Nicole, VERLAEKEN Anne, ZAAZAA Yamina.

0.4.2 L'Organe d'Administration

DE LA PENA VALDIVIA Marcela, Présidente ; TANGHE Nicole, Secrétaire adjointe ; BERTORA Laura, Vice-présidente ; CHATAUD Valérie, Secrétaire ; GSHWIND VAN ESCH Virginia, Trésorière

0.4.3 Accompagnement juridique

VIS Aline

0.5 Les agréments et subventions

Le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales est agréé et subsidié par :

La Commission Communautaire Française (COCOF) et l'ONE pour son service d'hébergement

La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pour son service d'aide aux justiciables et l'Education Permanente

Safe.brussels : Soutien notre service ambulatoire

Les aides à l'emploi provenant de : Actiris (ACS, CPE) Fonds Maribel Fonds pour l'embauche compensatoire (BEC)

Equal.brussels : Soutien le projet Femmes Expertes de Vécu

0.6 Les donateurs et donatrices

Nous remercions particulièrement les généreux.ses donateur.trice.s qui par leurs soutiens financier et matériel ont contribué au succès de nos activités.

Régulièrement, nous recevons des dons de vêtements, de jouets, du matériel de nursing ou encore des produits cosmétiques.

Le soutien reçu est essentiel dans le succès de nos objectifs. Il nous permet d'apporter une meilleure qualité de vie à nos hébergé.e.s adultes et enfants qui peuvent, grâce aux dons, profiter d'activités diverses tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos structures.

Le personnel, la Direction et les hébergé.e.s de nos maisons s'associent pour remercier

Agoria, Editions Dupuis, Levis, McKenzie, Ravensburger, Ups, Woodee, Time to Help, Th Phone, Opération papa Noël, Befac, Infrabel

sans oublier les nombreuses personnes privées qui nous ont aidés en dons, en matériels et en services.

1 Lutter contre les violences de genres au niveau des instances politiques

Le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales, riche de son expérience de plus de 45 ans et de sa pratique de terrain quotidienne, propose sa participation et son expertise tant au niveau fédéral que communautaire et régional. Il s'investit également au niveau du secteur sans-abri concernant plus particulièrement ses deux maisons d'accueil.

1.1 Au niveau fédéral, la Plateforme Nationale de la Société Civile

Cette plateforme a été mise en place dans le cadre de la mise en actions du Plan d'Action Nationale 2021-2025 qui est lui-même issu du Traité d'Istanbul



GREVIO

Le GREVIO est un organe d'experts indépendants qui est chargé de veiller à la mise en œuvre, par les Parties, de la Convention d'Istanbul. Les membres sont votés par le Comité des Parties.



élabore et publie des rapports d'évaluation des mesures d'ordre législatif prises par les Parties.



Le GREVIO peut engager une procédure d'enquête spéciale lors qu'il faut prévenir des actes de violence graves qui transgessent la Convention.



PAN 2021-2025

Plan d'action national

Ce PAN s'appuie sur la Convention d'Istanbul et sur les recommandations adressées à la Belgique. Il comprend 201 mesures relevant de l'Etat fédéral, des Communautés et des Régions.



Un groupe interdépartemental (GID) assure le suivi du PAN : il est composé des représentant-e-s des départements fédéraux, communautaires et régionaux concernés, un comité de pilotage et des groupes d'experts.

1.1.1 Objet

La Plateforme civile a pour objet :

- Analyser les actions mise en place des actions du PAN,
- Rencontrer le GID pour établir les procédures de collaboration.

Suite aux dernières élections, la rencontre avec le GID n'a abouti à aucun résultat en vue d'une collaboration effective.

Pour rappel, les associations actives dans la Plateforme sont : Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales, Chayn Belgique, Fédération des Centre de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes, Femmes de droits asbl, Frauenliga/Vie Féminine VoG, Garance, GAMS Belgique (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Génitales féminines), Isala asbl, La Voix des Femmes, Nederlandstalige Vrouwenraad, Plan International BE, Plateforme Citoyenne pour une Naissance Respectée (PCNR), Pôle des Ressources en violences conjugales/ Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, Praxis, Sensoa et Vzw Zijn – Beweging tegen geweld-MoveMen.

1.1.2 Missions

D'adopter un avis officiel concernant l'implémentation du PAN 2021-2025 lors des rapports intermédiaires et finaux prévus dans le cadre de l'évaluation du PAN 2021-2025 ;

D'examiner la mise en œuvre et les problèmes éventuels relatifs à l'application pratique du PAN 2021-2025 en formulant des avis spécifiques ;

De répondre aux sollicitations du GID ou le futur Centre d'Expertise Multidisciplinaire (CEM) ou d'agir de sa propre initiative et leur apporter, le cas échéant, une expertise concernant la mise en œuvre des mesures du PAN 2021-2025.

1.1.3 Les Obligations et Engagement des membres

Les associations membres s'engagent à collaborer avec toute autre association non représentée au sein de la plateforme pouvant s'avérer pertinente dans le cadre de leurs activités et de leurs travaux.

En étant membre de la plateforme nationale, l'association s'engage notamment à :

- Participer aux réunions de la plateforme ;
- Mettre à disposition l'expertise de son association pour alimenter les travaux de la plateforme ;
- Faire le lien avec d'autres associations non-membres de la plateforme afin que les expertises de ces associations soient également prises en compte lors des travaux de la plateforme ;
- Contribuer à la rédaction des avis pour lesquels la plateforme est mandatée ;
- Participer aux groupes de travail initiés par le GID lorsque celui-ci sollicite l'implication de la plateforme.

1.2 Au niveau communautaire et régional

1.2.1 La Task Force Violences conjugales

Créée lors de la crise sanitaire, elle continue à garder toute sa pertinence malgré les changements de cabinets ministériels. Elle permet un échange entre les administrations, les cabinets ministériels et les associations représentant la société civile.:

Ces échanges permettent vraiment à tous les participants de prendre conscience de ce qui se met en place ou non.

Les missions :

Suivre l'évolution de la situation sur le terrain tant au niveau des lignes d'écoute, des chats, des hébergements en maisons d'accueil.

Dresser un relevé le plus exhaustif possible des actions locales, tant communales que régionales, provinciales.

Être le relais de certains points vers la Conférence Interministérielle Droits des femmes et vers certains Ministères spécifiques, tant fédéraux ou communautaires que régionaux.

1.2.2 Approche intersectorielle en matière de violences intrafamiliales

Le Centre participe depuis 2018 au groupe de travail « Approche intersectorielle en matière de violences intrafamiliales » car il est persuadé de la nécessité de travailler avec les différents intervenant.e.s qui gravitent autour de la famille concernée par les violences conjugales et intrafamiliales dans l'intérêt, avant tout, de la sécurité de la victime seule ou avec enfant(s).

Il a signé en 2019 la Déclaration d'Intention qui l'engage dans ce travail de réflexion en vue de constituer une concertation de cas.

. Le travail se fait dans les deux langues officielles à Bruxelles, à savoir le français et le néerlandais. Outre cette question linguistique, nous constatons les différences assez importantes dans le fonctionnement des institutions tant publiques que privées francophones et néerlandophones. Ces différences sont un « ralentissement » à l'évolution de ce travail car nous devons sans cesse adapter les décisions aux réalités de fonctionnement de chaque partie linguistique. Néanmoins, la motivation est toujours présente et le projet se poursuit.

Le groupe de travail a travaillé tout le long de l'année à la création du Protocole de concertation de cas de violences intrafamiliales au sens de l'Article 458ter du Code Pénal.

Ce protocole définit les conditions dans lesquelles une concertation de cas peut être organisée. Ce protocole détermine les situations qui pourraient être prises en charge par cette concertation dans sa phase de test :

- La situation doit concerner des violences dans le couple et être connue par le Parquet de Bruxelles
- La situation doit être considérée comme complexe, à savoir qu'elle implique des répétitions de faits, de plaintes réciproques et/ou de précédents judiciaires pour les mêmes faits
- Le cas implique la présence de personnes mineures, victimes directes ou indirectes.

Le protocole détermine également les fonctions, rôles et pouvoirs des différents intervenants de la concertation de cas et détermine les outils (notamment les grilles d'évaluation des risques qui seront utilisées lors de la concertation).

La création de ce Protocole a pris toute l'année. Entériné par le Parquet de Bruxelles, il a pu être signé par les partenaires le jeudi 14 décembre 2023 dans les locaux de Safe Brussels.

En 2024, cette phase test devait être mise en place mais pour des raisons de RGPD, elle n'a pas pu activer.

Le travail a été aussi impactée la création, en son sein de Safe Brussels, du Centre Olista. Ce dernier a pour fonctions de coordonner toutes les concertations de cas.

En principe, le nouveau protocole d'accord devrait être finalisé et signé par toutes les parties prenantes dans le courant du premier trimestre 2025 pour permettre ensuite le lancement de la phase test.

Le Centre y aura une part active en étant présent dans le comité d'accompagnement mais également dans la concertation de cas elle-même.

1.3 Au niveau du secteur sans-abri : l'AMA

La Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri, l'AMA regroupe la majorité des maisons d'accueil de Bruxelles et de Wallonie dont le CPVCF.

L'AMA défend leurs intérêts auprès des autorités subsidiantes et des instances qui œuvrent dans l'accueil et l'accompagnement des plus démunis.e.s.

La fédération sensibilise sur la problématique des sans-abri et les activités des maisons d'accueil.

Elle se préoccupe également d'établir des ponts entre les différents services qui se préoccupent des personnes en grandes difficultés.

Un des grands chantiers en 2024 a été le suivi de la création du Master Plan rédigé par Bruss'help, qui donne les grandes balises pour la sortie du sans-chez-soi à l'aube de 2030.

1.4 Plaidoyer pour une politique intégrée

En 2024, le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales (CPVCF), en collaboration avec Solidarité Femmes (SF) et le Collectif Contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE) ont réalisé un plaidoyer pour une politique intégrée d'accompagnement et de protection des victimes adultes et enfants de violences conjugales et intrafamiliales.

Pour ce faire, le CPVCF s'est concentré sur la question de l'Autorité Parentale Conjointe en cas de violences conjugales et intrafamiliales. Un membre de chacune des deux maisons d'accueil a ainsi été mandaté afin de réaliser une enquête sur les tenants et aboutissants de cette décision de justice après une séparation.

A cette fin, nous avons interrogé l'ensemble de nos collègues des maisons d'accueil, des avocates spécialisées dans le droit de la famille ainsi que des juges de la famille. L'objectif étant de pouvoir dresser un bilan des différences entre d'une part les lois et les recommandations nationales et supranationales et d'autre part la réalité à laquelle les femmes, les enfants et les différents acteurs du terrain étaient confrontés.

De là, nous avons cherché à faire une série de recommandations touchant aux différents niveaux de pouvoir afin de pouvoir non seulement respecter les engagements internationaux de la Belgique et surtout afin de mieux protéger les victimes adultes et enfants lors des séparations en contexte de violences conjugales et intrafamiliales. Ces recommandations ont ensuite été portées à la connaissance des membres du CVFE et de Solidarité Femmes afin d'en débattre et de les préciser. Tout ceci dans l'optique d'avoir des recommandations les plus pertinentes et现实的 possibles. Le même processus a été réalisé pour la thématique de chaque autre institution. Ainsi, une première version du plaidoyer a été présentée au ministre de l'Égalité des chances et des Droits des femmes ainsi qu'à d'autres acteurs et actrices du milieu pour y apporter quelques dernières améliorations et des points de vue externes à nos organisations.

2 L'expertise comme outil pour lutter contre le sexisme et les violences de genre

2.1 Education Permanente

La boussole de l'éducation permanente : le Décret du 1^{er} juillet 2003 modifié le 14 novembre 2018.

Au CPVCF, l'éducation permanente s'appuie sur l'Axe 1 du Décret de l'Éducation Permanente, « Participation, éducation et formation citoyennes », et se décline désormais autour de trois thématiques :

- ❖ Exclusion socio-économique et culturelle,
- ❖ Violences entre (ex) partenaires intimes et violences basées sur le genre,
- ❖ Accès aux droits de maintien de séjour et discriminations intersectionnelles.

Ces thématiques, introduites en 2024, sont le fruit d'une réflexion collective menée dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique quinquennal du Rapport Général d'Évaluation.

L'objectif était de réévaluer la pertinence des axes d'actions au regard des réalités et des priorités actuelles en éducation permanente.

Afin de mieux de rendre visible les problématiques rencontrées par les femmes migrantes et racisées, un troisième axe a été ajouté, spécifiquement dédié à ces violences. De plus, l'axe portant sur les « violences conjugales » a été reformulé : le terme « violences entre (ex) partenaires intimes » a été adopté pour intégrer une approche plus inclusive. Cette nouvelle terminologie élargit le champ de réflexion aux violences au-delà de la conjugalité (les violences commencent dès la première relation amoureuse), en tenant compte des couples LGBTIQ+ et des violences post-séparation, souvent invisibilisées.

Les ateliers d'EP mettent en place différents espaces d'expressions et de discussion afin de permettre aux femmes de développer le pouvoir d'agir sur leur vie, tant au niveau individuel que collectif et de devenir actrices de leur vie. Ces espaces d'expressions et d'actions leur permettent également de participer à la vie sociale, culturelle, politique et économique.

Nous nous référons dans le travail collectif en éducation permanente, d'une part, au Plan d'action national contre les violences basées sur le genre en Belgique (PAN 2021-2025), à la "Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique".

2.1.1 Les objectifs :

Nos animations permettent aux femmes maintenues dans des situations de domination :

- *d'acquérir des savoirs et compétences* nécessaires à l'autonomie, la compréhension de la réalité sociale qu'elles vivent individuellement et collectivement, de développer leur esprit critique et la capacité à s'engager activement dans la vie sociale, culturelle et économique ;
- *de s'impliquer dans des actions collectives* visant l'amélioration et la transformation de leurs conditions de vie, dans une visée d'émancipation et d'autonomie tant individuelle que collective.

Pour arriver à ce changement collectif nous nous sommes données *des objectifs* en définissant selon plusieurs axes de travail dans chaque projet/groupe au sein du CPVCF :

- Un axe *expressif* (permettre aux femmes de se dire, de se raconter, de se faire entendre, seules ou collectivement afin de déculpabiliser de ce qu'elles vivent)
- Un axe *relationnel* (permettre aux femmes de créer des liens entre elles, d'échanger, de se construire ensemble tout dans un climat de confiance)
- Un axe *cognitif* (permettre aux femmes d'accéder à un meilleur niveau de savoir ou savoir-faire, pour être plus autonomes dans leur quotidien, notamment dans la période de post hébergement et de développer leur esprit critique)
- Un axe *réflexif* (permettre aux femmes de cheminer, de poser un regard nouveau sur leurs parcours, pour avancer vers leur émancipation et reconstruction suite aux violences conjugales)
- Un axe *action* (permettre aux femmes de poser des choix conscients et réfléchis, devenir auto déterminée, de se fixer des objectifs clairs et de mettre en œuvre les compétences nécessaires pour agir, seules et/ou collectivement).

2.1.2 Les thématiques d'action

Thématique 1 : Violences entre (ex) partenaires intimes et violence basée sur le genre

L'enjeu de société abordé par cette thématique peut se retrouver dans l'objet social de l'organisation :

“Offrir à toute personne confrontée à une problématique de violences dans son couple et/ou dans sa famille un accueil et un accompagnement spécialisé visant à diminuer sa souffrance, prendre du pouvoir sur sa vie et sortir de l'enfermement de la violence, à travers le prisme des discriminations sociales d'ordre patriarcal”.

Avec l'objectif d'enclencher le processus de dé-victimisation, l'Education Permanente anime des ateliers poussant les femmes à s'interroger sur leur socialisation en tant que femmes, qui influence leur identité de genre et les enferme dans des rôles stéréotypés. La diversité du groupe permet de questionner les traditions, religions, mœurs, coutumes de chacune mais aussi toutes les croyances et idées sexistes véhiculées dans les médias, l'enseignement... et de percevoir leur place rôle dans la reproduction des schémas qui les enferment dans des relations violentes. Ces rôles appris, profondément sexistes, constituent un terreau fertile pour les violences conjugales utilisées pour perpétuer la domination masculine et les inégalités de genre

Notamment, les animations du jeudi soir en maison d'accueil abordent les thématiques liés au système des dominations (le processus de l'emprise, le processus de domination conjugale, le cycle des violences conjugales,

le consentement), mais aussi sur les impacts des violences conjugales dans les identités sociales, psychologiques, économiques...

Parmi cette thématique, voici les projets phares mis-en-place en 2024 :

Le projet **“Femmes Expertes de leur vécu”**, lancé en 2022 a continué à se renforcer en 2024. Le CPVCF a construit, avec les femmes survivantes de violences conjugales suivies par le Centre un projet de sensibilisation destiné au grand public et aux professionnels. Certaines femmes avancées dans leur parcours de reconstruction suivent une formation pour témoigner de leur parcours auprès des institutions et des acteurs de première ligne. .

Le CPVCF a continué à réaliser des actions de sensibilisation auprès de l’Ecole Régionale de la Police à Bruxelles après avoir constaté un impact positif auprès des professionnels visés. Les femmes expertes de leur vécu ont rencontré les apprentis policiers cinq fois (le 11 mars, 15 avril, 16 juillet, et 18 et 29 octobre 2024).

Les femmes ont aussi témoigné auprès de professionnelles du :

- Secteur de la santé, avec une sensibilisation le 29 mars à l’Ecole d’Infermière Communautaire à Erasme
- Secteur du logement, avec une sensibilisation le 11 juin à Safe Brussels et le 20 septembre à l’Université des Femmes

Les femmes expertes de leur vécu ont aussi sensibilisé le grand public au Théâtre Le Public, en intervenant les 13 et 15 février et 15 et 16 mars dans le cadre de leurs pièces de théâtre sur les VCI

Deux femmes expertes ont aussi témoigné dans le podcast RTBF “A cœur et à cri”, une série en 6 épisodes, écrite et réalisée par Stéphanie Grosjean et Eva Seker lancée le 25 novembre.

Le podcast retrace le parcours de quatre victimes de VCI et visibilise les services d’accompagnement aux victimes comme le CPVCF.

Cette année, nous avons travaillé à ouvrir les sensibilisations à des thématiques de droit de maintien de séjour et des effets de violences conjugales sur des femmes en parcours de migration grâce à l’obtention d’un subside de Equal Brussels : cette initiative a abouti en une interview dans le journal “Le Soir” sur cette problématique.

Un nouveau cycle de formation pour futures femmes expertes de leur vécu a aussi eu lieu en 2024 : nous avons conçu un module de formation composé de six séances, visant à préparer les femmes à témoigner et à prendre la parole en public, dans une démarche d’autonomisation et de valorisation personnelle. Six femmes ont été formées et 5 femmes sont prêtes pour témoigner.

Nous avons aussi finalisé la **capsule vidéo de sensibilisation sur les violences institutionnelles**, projet initié en 2024. Accompagnées par trois bénévoles, étudiantes en dernière année de cinématographie à l’école Helb Ilya Prigogine, nous avons co-créé une méthodologie EP permettant d’impliquer les femmes dans toutes les étapes. L’objectif de ce projet était de transformer les revendications des femmes en un outil de sensibilisation pour le grand public : les femmes ont souvent partagé leur désir de médiatiser la dénonciation de la double victimisation des femmes victimes de violences conjugales.

Lors de ce projet, les participantes ont eu l’occasion de co-écrire un scénario, d’apprendre des techniques cinématographiques, de rencontrer et coacher des actrices, d’enregistrer des voix-en-off dans un studio d’enregistrement professionnel et de participer au tournage d’une des scènes. Cette vidéo a été postée sur les réseaux sociaux et diffusée entre nos partenaires.

Thématique 2 : Exclusion socio-économique et culturelle

Le public suivi par le CPVCF est un public en grande précarité : les violences entre (ex) partenaires intimes appauvissent les victimes. Elles se retrouvent isolées, démunies, sans accès à leurs droits économiques, sociaux, juridiques, parentaux. En outre, les femmes font face à d'autres discriminations systémiques qui renforcent leur vulnérabilité et les marginalisent. Pour aborder différents aspects de l'exclusion socio-économique et culturelle, nous avons structuré cette thématique autour de quatre problématiques en mettant un accent particulier sur l'accès aux droits. :

- **L'accès aux droits socio-culturels**

L'accès à la culture est crucial pour l'émancipation, l'esprit critique et l'évolution des mentalités. Il est souvent négligé en situation de précarité. Les initiatives d'Éducation Permanente permettent de participer à des projets artistiques et culturels, notamment sur les violences faites aux femmes.

Cette année, le groupe d'Éducation Permanente a eu l'opportunité de collaborer avec le Théâtre des Martyrs dans le cadre d'une **médiation culturelle autour de la pièce Marie et Woyzeck**. Ce projet a permis aux participantes de rencontrer la metteuse en scène, Pauline d'Olonne, et d'enrichir la création grâce à leur savoir expérientiel, sur une œuvre abordant la thématique du féminicide. Les femmes ont contribué à l'écriture de l'acte deux, consacré à la scène du jugement, et ont participé à deux ateliers de théâtre.

Ces ateliers leur ont offert l'occasion d'explorer diverses techniques théâtrales favorisant la détente corporelle, l'expression artistique et la libération des émotions. Elles ont également assisté au filage de l'acte deux et ont eu l'opportunité d'échanger avec les acteur·ice·s. À l'issue de ce travail, le groupe a assisté à la représentation de la pièce au Théâtre des Martyrs. Les participantes ont été particulièrement touchées et valorisées de constater que Pauline d'Olonne avait intégré leurs propositions dans le script final, reflétant ainsi l'importance de leur contribution au projet.

- **L'accès aux droits socio-économiques**

L'autonomie financière est essentielle pour reconstruire les victimes de violences conjugales, souvent confrontées à des violences économiques, à la précarité et à la perte de logement, travail ou revenus. Le manque de documents ou d'informations sur les démarches administratives les empêche d'accéder à leurs droits socio-économiques. Les ateliers d'Education Permanente permettent aux victimes d'identifier leurs droits et de revendiquer leur accès à une vie digne.

Dans le cadre de cette problématique, nous aimerais mettre en avant notre **projet sur l'accès au droit à l'information (Guide de Bon Plan) et l'Atelier Fake News**.

Les femmes ont réfléchi à l'ouverture de leurs droits socio-économiques et à l'importance d'avoir accès aux bonnes informations : ce travail est venu renforcer le projet "Guide de Bon Plan", initié en 2023 et qui avait pour objectif de partager des bonnes adresses à petit prix sous forme de Guide qui serait

distribué aux femmes victimes de violences entre (ex) partenaires intimes. Lors des ateliers “Droit à l’information”, les femmes ont réfléchi au côté politique du projet, et ont décidé de créer un “Plaidoyer pour l’accès à l’information et l’ouverture des droits socio-économiques”. Ce plaidoyer met en évidence que le droit à l’information est un droit universel, fait constat des différentes barrières que les femmes rencontrent et décrit la solidarité féministe sur laquelle est basée le Guide de Bon Plan. Cet atelier a aussi fait ressortir plusieurs fausses croyances des femmes, et a donné lieu à un **atelier “Fake news”** pour travailler la désinformation avec le groupe. Les femmes ont pu comparer plusieurs articles sur la même nouvelle avec des différentes nuances et orientations politiques, et ont aussi partagé leur système de fact checking.

- **L'accès aux droits parentaux**

La Convention d’Istanbul reconnaît les enfants exposés à la violence domestique comme des victimes à part entière. Les mères victimes de violences conjugales subissent l’instrumentalisation de leurs enfants par le conjoint violent ainsi que des violences institutionnelles des services de protection à l’enfance et de la justice. La question de la parentalité est une question omniprésente dans nos ateliers d’Education Permanente : la plupart des participantes ont des enfants avec le (ex) partenaire violent et cherchent des réponses concernant l’impact des violences sur la vie de leurs enfants.

C’est dans cet esprit que cette année, nous avons continué à proposer **l’atelier parentalité**. Nous avons de nouveau collaboré avec un de nos éducateurs en maison d’accueil et Maître Haquin, avocate du droit de la famille spécialisée dans les VCI.

Lors de deux séances, nous avons répondu collectivement aux questions sur l’autorité parentale conjointe, la communication avec le père des enfants, le soutien parental, les besoins spécifiques des enfants victimes, les gardes alternées en situation de violences conjugales (VC), le contact avec les professionnels (SAJ, SPJ), l’implication (ou manque d’implication) du père, comment gérer les visites chez le père, comment protéger leur santé mentale de la mère, et faire face aux violences institutionnelles. Nos deux intervenants (un par séance) ont pu apporter des clés de compréhension spécifique et compléter les réponses des femmes. Ces séances sont toujours très populaires, ce qui confirme que ce projet deviendra un projet annuel.

-L'accès aux droits sociojuridiques

Dans le contexte des violences conjugales, les victimes sont souvent confrontées à un système judiciaire patriarcal. La justice évolue en fonction des mentalités, puisqu’elle réagit aux changements sociétaux. Cela crée un décalage et des difficultés pour les victimes, qui doivent entreprendre de longues procédures juridiques pour retrouver leur autonomie financière, se protéger ainsi que leurs enfants de l’auteur des violences. Elles se heurtent à un système peu préparé à l’accompagnement des victimes de violences conjugales (VC), marqué par un manque de sensibilisation global à cette problématique. Les séances d’Éducation Permanente permettent de porter un regard critique sur le système judiciaire, de renforcer les victimes face à la justice, de les préparer à affronter les tribunaux et de mettre en lumière les violences institutionnelles.

Lors de notre travail en Education Permanente, nous avons relevé nombreux témoignages de décisions de justice incohérentes et injustes, ce qui a donné naissance au projet “**Le surréalisme à la justice – notre vécu comme moteur de changement**”. L’objectif de ce projet est de transformer les vécus aberrants des victimes de VCI face à la Justice en une création artistique revendicative et une action puissante à l’espace public. Le projet a commencé par une visite guidée à l’exposition “Histoire de ne pas rire : Le Surréalisme en Belgique”, pour s’inspirer des méthodes artistiques des peintres surréalistes. Puis, des séances d’animations avec la méthodologie de l’intelligence collective en collaboration avec Article 27 ont commencé. Chaque mardi, les participantes se réunissent pour partager leurs récits et visibiliser les injustices qu’elles ont vécues dans leur accès à la justice. À partir de ces témoignages, elles analysent leurs expériences, identifient des points communs et coconstruisent des récits collectifs. Elles cherchent également à comprendre les failles du système judiciaire, notamment en ce qui concerne le manque de reconnaissance des violences entre (ex) partenaires intimes. Ensemble, elles imaginent des alternatives pour mieux défendre leurs droits et accéder à une justice plus équitable. Ce travail collectif aboutit à des revendications visant des changements concrets pour les victimes et pour la société. À travers des actions publiques et politiques, elles militent pour transformer le fonctionnement de la justice.

Thématique 3 : Accès aux droits au maintien de séjour et discriminations intersectionnelles

Le CPVCF accompagne un public multiculturel, composé de nombreuses femmes migrantes ou en situation précaire, souvent victimes de racisme et de discriminations dans des domaines clés comme le logement, l’emploi ou les démarches administratives. Bien que la Convention d'Istanbul insiste sur la priorité du statut de victime, ces femmes subissent de graves violences institutionnelles et restent dépendantes de leur conjoint en raison de leur statut de résidence.

Les ateliers d'Éducation Permanente leur permettent de se renforcer, de défendre leurs droits et de lutter contre les discriminations tout en sensibilisant la société. Le CPVCF revendique une approche intersectionnelle des violences conjugales, tenant compte des réalités spécifiques des femmes racialisées et migrantes.

Pour travailler cette thématique, nous avons fait un projet autour du Féminisme Décolonial et l’intersectionnalité : “**Vivre à l’intersection des violences sexistes, racistes, classistes et des violences conjugales**”. Nous avons organisé un ciné-débat autour du film “Ouvrir la voix d’Amandine Gay”, qui retrace les stéréotypes et racisme vécus par des femmes noires en France et en Belgique. Ce film permet de visibiliser la discrimination systémique vécue par les femmes racialisées, mais aussi les micro-agressions qui passent inaperçues. Pour explorer les origines de ces discriminations et du racisme systémique en Belgique, le groupe a suivi une visite guidée décoloniale au Musée royal de l'Afrique centrale. La visite exposait le passé colonial belge mais faisait aussi référence à l'actualité et l'héritage de cette période dans les institutions modernes. Ce projet a vraiment permis aux femmes d'ouvrir la voix sur les violences racistes quotidiennes qu’elles subissent et aussi de visibiliser les comportements racistes qui sont normalisés. Pour conclure cette réflexion, les participantes ont réalisé une fresque collective autour des identités et les étiquettes qui leur ont été imposées au long de leur vie. Cette activité artistique et libératrice a donné fin au projet.

Pour conclure, le **processus de préparation des manifestations du 8 mars et du 25 novembre** constitue chaque année un moment clé. Dans ce cadre, nous organisons des ateliers qui retracent l’histoire et la signification de ces

Journées internationales, tout en mettant en lumière leur ancrage dans le tissu associatif bruxellois. Ces ateliers permettent également de faire émerger des revendications collectives, avec pour objectif d'initier un changement politique, ainsi que de créer des pancartes pour les manifestations. Ces actions visent à transformer la société en portant les revendications des survivantes, axées principalement sur la justice, les politiques publiques, la protection des femmes migrantes, la reconstruction et la réparation des victimes, ainsi que sur la prévention des violences conjugales.

Ce travail de plaidoyer s'inscrit avant tout dans une démarche interne et réflexive, menée au sein des instances du CPVCF (Conseil d'administration, Assemblée générale, et équipe de direction). L'objectif est de porter la voix des femmes auprès des décideurs politiques, afin de faire évoluer les politiques de prévention des violences conjugales et d'améliorer la prise en charge des victimes en Belgique.

En 2024, notre équipe d'Éducation Permanente s'est également renforcée. Nous avons suivi la formation « **Intelligences Collectives** » animée par Majo Hansotte, ce qui nous a amenés à engager une réflexion approfondie sur nos projets pédagogiques en Éducation Permanente. Cela s'est traduit par la mise en place de réunions pédagogiques régulières, visant à approfondir notre méthodologie et à renforcer le travail éducatif au sein de l'institution.

2.2 Les Formations des professionnels

La cellule de formation" est composée d'assistantes sociaux.ales et d'éducateur.trices, accompagnant les familles hébergées dans nos maisons d'accueil.

La spécificité des formations données par le centre est de croisées les regards empiriques et théoriques. Il est pour nous important que les formateurs.trices aient développés un pratique de terrain avant de donner des formations.

2.2.1 Détection, Prise en charge et Orientation des violences conjugales et sexuelles

En 2018, la Fédération laïque des centres de planning familial (FLCPF) nous a conviés pour participer à un projet dont le but **est** d'améliorer la Détection des violences conjugales et sexuelles, la Prise en charge et l'Orientation des victimes-PDO.

L'objectif final est de coproduire des outils à destination des associations et services de première ligne actifs à Bruxelles et en Wallonie.

Depuis chaque année, notre cellule formation est active dans ce projet. En 2024, Nous avons donnée 2 formations dans le cadre de ce projet.

2.2.2 Le Pôle de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales

Depuis 2023, le Pôle de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales a été constitué en association. Le CVFE, Solidarité Femmes, Praxis et le CPVCF sont les membres fondateurs de cette association.

Le but du Pôle est de : « *contribuer à la mise en œuvre de toutes politiques et de favoriser le développement de pratiques qui visent principalement à améliorer la prise en charge et la sécurité des personnes*

concernées et impliquées par les violences conjugales et intrafamiliales. L'association s'inscrit résolument dans une visée de transformation sociale qui promeut l'égalité entre les hommes et les femmes. »

Trois projets sont portés par le Pôle : La ligne d'écoute Violence Conjugales, Les formations PDC, DIVICO.

En 2024, le CPVCF s'est impliqué dans les formations PDC à hauteur de 13 jours de formations.

2.2.3 Le projet de formation l'AMA

Le projet AMA s'est développé sur deux années 2023-2024, l'objectif de ce projet est de répondre au besoin des formations dans le secteur bruxellois du sans-abrisme, confrontée aux problématiques de violences conjugales et intrafamiliale.

En 2024 : 61 jours de formations ont été données par la cellule formation

2.3 Les projets préventions aux violences entre partenaires intimes.

2.3.1 Centre de Prévention de Ganshoren

Lancé en 2021 par le Centre de Prévention de Ganshoren avec CPVCF, ce programme de sensibilisation, repose sur le constat : l'existence de rapports de force entre filles et garçons, souvent observés dès le plus jeune âge à travers des « jeux de bagarres », où la force physique semble être une mesure de domination. Cette dynamique influence la construction identitaire à l'âge adulte. Ces rapports de force restent un moyen d'explorer les relations à l'autre. Il risque de favoriser l'émergence de violences au sein des relations amoureuses des adolescents.

De ce fait, il nous semble essentiel de proposer dès l'adolescence des actions de sensibilisation pour évoluer dans des relations amoureuses saines.

Convaincus de la force du témoignage, nous avons développé une animation mêlant récit et pratique. Être face à une personne qui partage son histoire permet aux jeunes de donner un sens aux notions abordées et de comprendre comment la résilience peut les aider à avancer.

L'objectif est de montrer que si la violence n'a ni visage, ni âge, ni culture, chacun peut être un soutien pour l'autre. L'accueil et l'écoute d'une personne victime jouent souvent un rôle clé dans son chemin vers la reconstruction.

En 2023/2024, nous avons rencontré 6 classes de troisième secondaire et une classe de deuxième secondaire à la demande de la direction.

En 2024/2025, nous avons déjà rencontré 8 classes d'une moyenne de 25 élèves. Soit, pas moins de 775 élèves à ce jour.

Nous souhaitons faire évoluer le projet vers une seconde phase et offrir aux jeunes l'opportunité de s'approprier eux-mêmes l'espace de sensibilisation et son contenu pour le transmettre à leur pair

2.3.2 CRUSH – Pour des relations amoureuses saines et égalitaires chez les jeunes

Depuis décembre 2021, le CPVCF travaille en partenariat avec Solidarité Femmes, à La Louvière et le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion, à Liège dans le cadre d'un appel à projet visant à « reconnaître des collectifs d'associations luttant contre les violences faites aux femmes ». Dans ce cadre, les 3 associations liées

par leur histoire militante commune et leurs expertises complémentaires, ont construit et implémentent deux projets :

1. Un projet de prévention des violences dans les relations amoureuses chez les jeunes : CRUSH – Pour des relations amoureuses saines et égalitaires chez les jeunes
2. Un projet de plaidoyer commun : Plaidoyer pour politique intégrée d'accompagnement et de protection des victimes adultes et enfants de violences conjugales et intrafamiliales (VCI) détaillé dans le chapitre 1.

CRUSH – Pour des relations amoureuses saines et égalitaires chez les jeunes

Pour rappel, chaque année la collective établit des partenariats avec des organismes de jeunesse (Maison de jeunes ou AMO) sur les territoires d'action des 3 associations en vue de coconstruire et d'implémenter :

Un dispositif de formation visant à outiller les équipes des structures partenaires à aborder et promouvoir les relations amoureuses saines et égalitaires, détecter, protéger/responsabiliser et orienter les jeunes victimes, auteurs et témoins de violences dans les relations amoureuses ;

Un dispositif d'animation à finalité créative visant à permettre aux jeunes membres des structures partenaires de se questionner sur les injonctions basées sur le genre et leurs impacts sur leurs relations, développer des clefs de compréhension des violences dans les relations amoureuses, d'identifier des ressources, et enfin de s'exprimer sur les relations amoureuses.

En 2024, la « saison 2 » de CRUSH s'est clôturée, elle rassemblait 4 structures, soit 26 professionnel.les formées et 22 jeunes touché.es. Cette année a permis d'améliorer les dispositifs et plus particulièrement de renforcer le travail autour des masculinités et discours masculinistes. En effet, grâce à une subvention dans le cadre d'un appel à projets Alter Egales, une journée de formation a été créée pour aborder la responsabilisation des jeunes auteurs en collaboration avec Praxis et les masculinités et discours masculinistes en collaboration avec le Monde Selon les Femmes. Le dispositif de formation CRUSH complété par cette journée a été testé auprès de structures de jeunesse et aide à la jeunesse à l'automne 2024 et a reçu une évaluation unanimement positive. De plus, un jeu a également été créé pour aborder les masculinités, les discours masculinistes et les relations amoureuses avec les jeunes.

Enfin, le dernier trimestre de 2024 a permis d'évaluer les deux premières saisons de CRUSH afin de proposer un nouveau format, plus adapté pour la dernière saison.

3 Action de terrain auprès de victimes de violences conjugales

3.1 Le service d'aide aux justiciables

Le service ambulatoire est spécialisé dans **l'accueil, l'écoute, le soutien, l'information** et, si cela est nécessaire, la **réorientation** des personnes touchées, de près ou de loin, par les violences conjugales et intrafamiliales.

Notre service répond aux questions provenant des victimes, des proches, des professionnel.le.s, des étudiant.e.s, des médias, du monde politique ou encore de particuliers qui montrent un intérêt pour la problématique des violences conjugales et intrafamiliales.

La majorité du public que nous recevons est constituée de victimes de violences conjugales, principalement des femmes, issues de toutes les catégories sociales, économiques et culturelles. Cependant, depuis quelques temps, nous constatons une augmentation de la demande d'aide provenant d'hommes victime.

Notre public nous contacte principalement par le biais de notre formulaire de demande d'aide disponible sur notre site internet : www.cpvcf.org, ou directement par téléphone. Ils peuvent également avoir été orientées par d'autres services sociaux, des maisons d'accueil, l'ONE, des professionnel.le.s de la santé, la police, les services d'assistance policière aux victimes, les centres publics d'action sociale ou encore par la ligne d'écoute "violences conjugales" 0800/30.030. Enfin, dans certains cas, les personnes se présentent directement sur place.

3.1.1 La permanence téléphonique

Lors de nos permanences téléphoniques, qui ont lieu du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30, nous informons et conseillons majoritairement les victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Nous recevons également fréquemment des appels de proches, de professionnels, d'étudiants, ainsi que de particuliers souhaitant faire un don.

Lors de ces appels, nous établissons un premier contact avec la personne en écoutant sa demande et en la renseignant. La permanence téléphonique consiste en une écoute active des souffrances et des questionnements de la personne. Au-delà de cette écoute, nous échangeons sur les mesures de protection que les victimes peuvent mettre en place, nous fournissons les premières informations juridiques ou sociales dont les personnes pourraient avoir besoin, ainsi que des informations concernant les démarches à effectuer en cas de situation d'urgence. Enfin, si nécessaire, nous pouvons proposer un rendez-vous au sein de notre service ambulatoire pour entamer un suivi psycho-social. Grâce à cette écoute active, nous pouvons si nécessaire réorienter la personne vers un service plus adéquat, selon la demande formulée.

Lors de ce premier contact, nous prenons le temps nécessaire pour offrir un espace de confiance et instaurer un climat sécurisant pour la personne. Notre permanence téléphonique étant le point d'entrée pour comprendre la situation et explorer les pistes de solutions possibles, ces appels peuvent durer plusieurs dizaines de minutes si nécessaire.

Le respect de la temporalité de la personne est essentiel pour nous. Lorsqu'une personne nous appelle mais ne se sent pas prête à nous rencontrer, nous lui laissons le temps nécessaire pour revenir vers nous, que ce soit pour continuer à s'exprimer de manière anonyme sur ce qu'elle vit ou pour prendre un rendez-vous.

Nous constatons une demande croissante d'aide émanant des proches des victimes. Face à cette situation, ces derniers se retrouvent souvent démunis et ne savent pas comment réagir ni comment apporter une aide appropriée. Nous sommes en mesure de les conseiller à ce sujet, soit par le biais de notre permanence téléphonique, soit en les accueillant lors d'un entretien avec un intervenant psychosocial.

Enfin, nous recevons également de nombreux appels émanant de professionnel.le.s. souhaitant être informé.e.s. de nos missions. De ce fait, ces échanges nous permettent de tisser notre réseau et de faire connaître notre service à travers différents secteurs. Le bouche-à-oreille joue un rôle essentiel dans ce processus, facilitant la collaboration sur certaines situations et contribuant à faire connaître notre service au sein du réseau, ce qui nous permet d'aider un nombre croissant de personnes.

3.1.2 Un accueil sur rendez-vous

À la suite du premier contact téléphonique, les personnes sont reçues en rendez-vous dans nos bureaux afin d'entamer un éventuel suivi psychosocial. Il est important de souligner que ces rendez-vous sont confidentiels, gratuits et individualisé.

Il arrive régulièrement que les personnes victimes se présentent à l'improviste car elles ont pu échapper un instant au contrôle de leur partenaire. Ces personnes seront accueillies en urgence afin d'établir un premier contact avec l'un de nos intervenant psychosocial et ainsi pour répondre à leur urgence et si nécessaire fixer un rendez-vous.

Dans le cas où un auteur est trop contrôlant, il nous est possible de nous déplacer dans un lieu convenu au préalable avec la personne afin d'effectuer un entretien. Les lieux sécurisés où nous sommes généralement amenés à les rencontrer sont principalement les écoles, les rendez-vous médicaux, les entretiens à SOS enfants, ou encore à l'ONE.

Lors du premier entretien, il est important que la victime se sente accueillie et entendue dans ce qu'elle vit. Il est essentiel de créer un lien de confiance afin qu'elle puisse se sentir reconnue, et ce, sans condition et sans jugement. Son récit nous indique les risques de passage à l'acte grave. Il est important de ne pas se précipiter vers des solutions rapides qui risqueraient de déposséder la personne de sa décision et de ne pas respecter son propre rythme. Ce premier entretien fait état de la situation de violences, de ses conséquences, des ressources de la personne et des pistes qu'elle peut mettre à présent en place. Nous donnons également, durant ce rendez-vous, les informations juridiques et sociales dont les victimes ou leurs proches pourraient avoir besoin et les orientons en fonction de leurs demandes.

Ensuite, nous allons, par l'écoute active, entamer un travail d'éclaircissement de la demande afin d'orienter l'accompagnement. Nous abordons les demandes avec précaution et entamons une analyse de la dangerosité notamment avec l'outil du Processus de Domination Conjugale.

Lors de la première rencontre, une des demandes possibles est celle de l'hébergement. Les femmes formulant cette demande se trouvent généralement dans une situation de danger, souvent sans réseau social ni ressources financières lorsqu'elles quittent le domicile conjugal. Elles sont donc isolées, ce qui justifie leur demande d'hébergement. L'intervenant psychosocial ayant reçu la personne procédera à une analyse pour s'assurer qu'elle répond à nos critères et puisse bénéficier d'une place dans l'une de nos maisons d'accueil à adresse confidentielle.

Enfin, lorsque cela est nécessaire, nous proposerons à la personne d'entamer un suivi psychologique ou social durant lequel l'aspect délictueux du recours à la violence est toujours clairement énoncé.

3.1.3 L'aide et l'accompagnement social

L'aide proposée au sein de notre service ambulatoire consiste à informer et accompagner les victimes de violences conjugales et intrafamiliales au travers de leurs différentes démarches. Lors de ces accompagnements, les demandes d'aides formulées par les victimes concernent :

L'aide administrative : en informant les victimes sur leurs droits concernant les titres de séjour ainsi que l'introduction d'une demande pour bénéficier d'un logement de transit ou sociale.

L'aide financière : en informant les personnes sur les démarches à entamer auprès du CPAS pour une demande d'un RIS, de l'ONEM pour une allocation de chômage ou auprès de la mutuelle pour une reconnaissance d'incapacité de travail ou d'invalidité.

L'aide juridique : en informant et en accompagnant la victime dans la préparation de sa plainte, ainsi que sur les éventuelles conséquences, la constitution en tant que partie civile, et les procédures liées à la séparation, au divorce et à la garde des enfants.

Le travail en partenariat ou un relais vers d'autres services ou professionnel.le.s peuvent être envisagés pendant toute la durée de la relation d'aide. En ce qui concerne les informations relatives aux titres de séjours nous collaborons principalement avec le CIRE ou l'ADDE. Concernant les informations relatives aux demandes juridiques nous collaborons avec le Bureau d'Aides aux justiciables, la CASA Légal, certains cabinets d'avocats ainsi que d'autres services spécifiques en fonction de la situation de la personne.

Nous sommes de plus en plus amené.e.s à traiter une problématique de violences plus spécifique : celle des femmes migrantes primo-arrivantes, victimes de violences conjugales, qui ont rejoint leur partenaire belge ou étranger dans le cadre du regroupement familial.

Le CPVCF a développé une expertise dans la compréhension de cette problématique pour pouvoir accompagner au mieux ces femmes mais aussi toutes les autres femmes qui n'ont pas accès à leurs droits les plus fondamentaux du fait de l'inadéquation des conditions à réunir pour faire valoir les clauses de protection dans une situation de violences conjugales en situation de migration. Nous envisageons une approche intégrée, indispensable dans leur prise en charge qui nous conduit entre autres à collaborer étroitement avec des juristes et des avocat.e.s. Un partenariat juridique avec des services et cabinet spécialisés est conçu pour poursuivre l'accompagnement des femmes migrantes.

Ces femmes subissent fréquemment la victimisation secondaire de toutes les procédures administratives contraignantes et incohérentes de la loi concernant le regroupement familial. Les clauses de protection prévues par la loi, pour ces femmes qui sont amenées à fuir le domicile conjugal pour se mettre à l'abri dans un centre adapté tel que le CPVCF sans risquer de perdre leur titre de séjour, ne peuvent être appliquées qu'au cas par cas. Afin de répondre à cette demande nous programmons spécifiquement des rendez-vous le lundi soir avec l'une de nos assistantes sociales qui a une approche intégrée indispensable à la prise en charge de cette problématique.

3.1.4 L'aide et l'accompagnement psychologique

Notre service ambulatoire offre un accompagnement psychologique aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales. L'intervenant commence par créer un environnement de confiance et de sécurité, en offrant à la victime une écoute attentive et un soutien. Ce cadre sécurisé et chaleureux permet à la personne de partager ses souffrances et ses interrogations, constituant ainsi le point de départ pour entamer un suivi psychologique.

Conformément à la Convention d'Istanbul, qui encadre notamment la prise en charge des victimes de violences conjugales, nous ne proposons pas de suivi de couple. Tant que l'auteur des violences n'a pas reconnu ses actes et sa responsabilité, et qu'il n'a pas exprimé un désir sincère de changement, un tel suivi est fortement déconseillé. Nous intervenons généralement dans des situations de crise, de doute et de recherche de solutions du côté de la victime.

Lorsqu'une personne vient nous consulter, cela signifie qu'elle traverse une souffrance. Nous sommes là pour l'accompagner dans ses prises de conscience et dans le processus de changement qu'elle engage, en respectant son rythme. L'accompagnement psychologique a également pour objectif de l'aider à prendre conscience de sa responsabilité envers sa propre protection et celle de ses enfants.

Les violences conjugales et familiales ont des répercussions significatives sur la santé psychologique des victimes. Cet accompagnement permet de verbaliser ce qu'elles traversent et ressentent, tout en établissant un lien entre les violences subies et l'état dans lequel elles se trouvent. Il offre également l'opportunité d'évaluer les impacts psychologiques des traumatismes qu'elles ont pu endurer.

En effet, les personnes que nous accompagnons peuvent éprouver des sentiments de honte, de culpabilité, d'échec, de peur, de futur incertain, de désespoir, ainsi que de nombreux autres ressentis personnels. Elles se sentent souvent perdues, confuses, épuisées, et cherchent à comprendre ce qui leur arrive. Nous constatons également que les violences affectent profondément l'estime de soi, ce qui rend essentiel de travailler avec la personne sur la découverte et l'émergence de ses propres ressources.

Notre rôle n'est pas de leur fournir des solutions, mais de les aider à les trouver en elles-mêmes.

Nous accompagnons la personne dans ses interrogations, l'analyse des conséquences des violences, ainsi que dans la compréhension de la situation complexe dans laquelle elle se trouve. Ce processus repose sur un échange entre l'intervenant.e psychosocial.e et la personne, car cette dernière est l'experte de son propre vécu. Nous prenons le temps de nommer les violences et d'apprendre à les reconnaître, afin de sortir d'un schéma relationnel qui pourrait favoriser un rapport de domination.

Ensemble, nous pouvons clarifier les différents mécanismes présents dans la dynamique des relations violentes, ainsi que la relation d'emprise, et explorer ou développer de nouvelles stratégies pour faire face aux différentes difficultés qu'elle peut rencontrer. Nous encourageons l'émergence de ses ressources personnelles ou co-créons de nouvelles approches avec elle. Notre travail vise à favoriser son émancipation et à l'aider à sortir du rôle de victime, pour qu'elle retrouve progressivement du pouvoir sur sa vie.

3.1.5 La pair-aidance

La pair-aidance est un processus qui permet d'alléger la souffrance humaine lié aux violences conjugale par le partage d'expériences dans une relation de sororité. Le partage d'expérience donne une crédibilité à la parole des paires-aidantes dont les messages ont du poids et sont entendus. C'est le lien avec la dimension sensible de la souffrance qui caractérise le processus de pair-aidance.

Les paires-aidantes ont fait l'expérience du décalage par rapport aux normes sociétales. Elles ont acquis des compétences pour gérer cette différence, sortir de la culpabilité, de la honte et du désamour de soi. Les paires-aidées y trouvent des semblables auxquelles elles peuvent s'identifier et faire partie d'un collectif bienveillant qui assume sa différence sociale.

La paire-aidante partage aussi le recul, la prise de distance, son analyse expérientielle.

Les paires-aidantes incarnent le rétablissement : la pair-aidante est passée par une ou plusieurs transformation(s) identitaire(s) sur le chemin du rétablissement, elle a intégré d'autres fonctions sociales, d'autres modes de pensée et de vie. Le soutien au rétablissement chez les paires-aidées, la possibilité d'une meilleure qualité de vie, sont centraux dans la pair-aidance.

3.1.6 Le groupe de parole

Le groupe de parole fonctionne sur une approche et une philosophie centrée sur la personne dans sa subjectivité et les impacts des violences subies. L'idée est d'inviter les participantes à focaliser sur leur devenir individuel et collectif. Le groupe se veut un espace de cheminement conduisant à un niveau de rétablissement satisfaisant. Afin d'accompagner au mieux la personne lors de ce cheminement, le groupe de parole présente deux particularités. La première se rapporte à la pratique de la pair-aidance avec une expertise de vécu comme vecteur de la possibilité de reconstruction personnelle à la suite de violences conjugales. La seconde particularité concerne la mixité du binôme animant le groupe de parole, une femme pair-aidante et un homme psychologue symbolisant la masculinité positive et bienveillante.

Enfin, la force du groupe se caractérise par la reconnaissance de nos pairs, l'effet miroir et la validation.

Les participantes sont des victimes majeures suivies par notre service ambulatoire, des hébergées, des anciennes hébergées, des personnes envoyées par des maisons d'accueil, des CPAS, la ligne d'écoute 0800 30 030 et des plannings familiaux, entre autres ou bien par le bouche à oreille.

En ce qui concerne l'intégration au groupe de parole, un entretien individuel préalable avec les animateurs.trices est obligatoire. Avant l'intégration dans le groupe, les participantes signent une charte et un contrat qui régissent le fonctionnement du groupe de parole. Au niveau du contenu, il s'agit d'apprentissages mutuels, d'échanges, de débats, de témoignages et de partages d'expériences respectives. Tout au long de la participation au groupe de parole, des thèmes liés à la reconstruction personnelle sont proposés tels que le processus de domination conjugale, les mécanismes des violences conjugales et d'autres thématiques liées au bien-être psychologique et relationnel des participantes (consentement, relation de pouvoir, responsabilité, relation d'emprise, violences versus conflit dans le couple, confiance en soi, estime de soi, amour de soi, angoisse et anxiété, besoins, émotions, ...). Un entretien individuel est proposé tous les 6 mois afin d'évaluer son degré de satisfaction et l'impact du groupe de parole sur son cheminement de rétablissement.

Afin d'ouvrir notre offre à un maximum de bénéficiaires, les usagères choisissent entre le groupe de parole et leurs accès à un suivi individuel psychologique. La situation peut néanmoins évoluer de l'un vers l'autre.

L'expérience acquise au fil des années a démontré que le groupe de parole a un impact réel sur le bien-être des participantes. En effet, en écoutant et partageant des récits de vie, elles prennent conscience qu'elles ne sont pas seules dans leur situation et développent une meilleure compréhension de leur propre parcours grâce aux échanges. De manière générale, les retours des participantes soulignent que le groupe de parole leur apporte beaucoup d'espoir grâce à la pair-aidance et renforce leur estime de soi en leur offrant un espace d'expression et de partage.

Par ailleurs, la création d'une cohésion et d'un réseau au sein du groupe constitue un véritable levier de résilience. En complément, un groupe WhatsApp permet aux participantes d'échanger au-delà des rencontres, d'organiser des sorties et de renforcer ce lien de solidarité. Ce réseau, conçu par et pour les bénéficiaires, contribue ainsi à briser l'isolement.

3.2 Projets collectifs et activités ponctuelles des maisons d'accueil

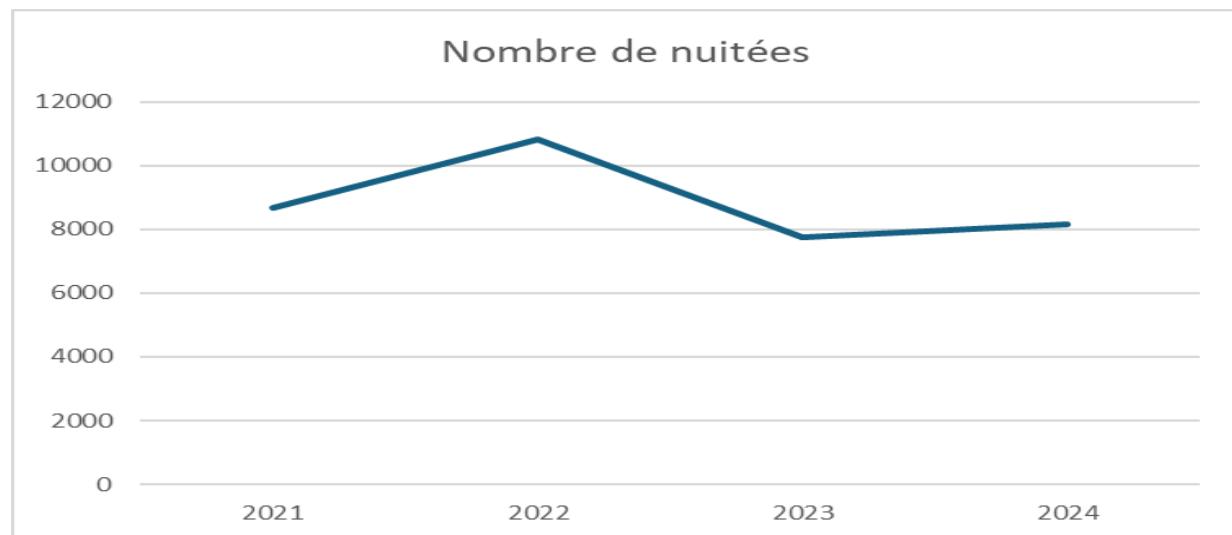
3.2.1 Le Refuge et la Petite Maison

Le Refuge créé en 1977. Il offre un accueil résidentiel temporaire à des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant(s). La capacité du Refuge est de 24 lits. Il n'y a pas de limite d'âge pour l'accueil des enfants.

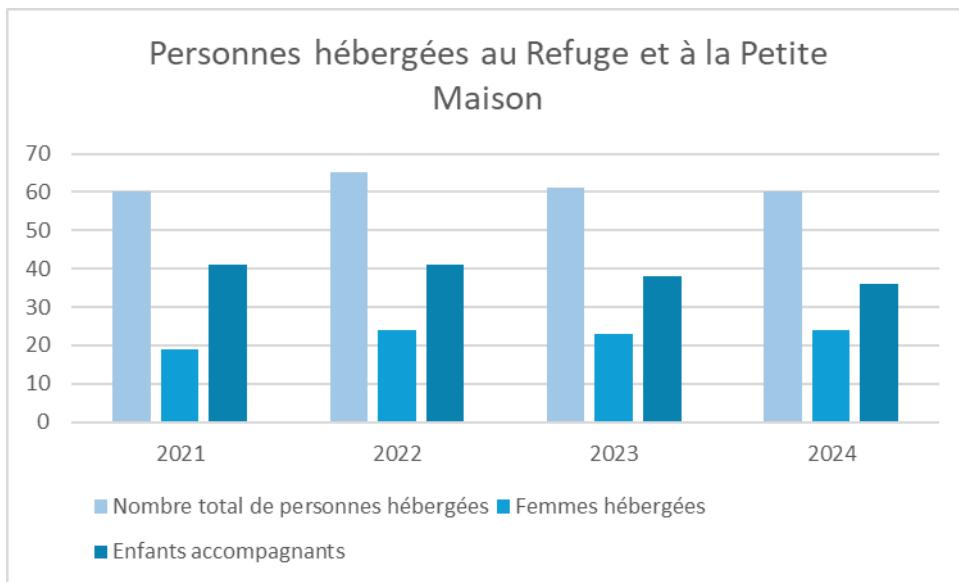
La Petite Maison offre 10 lits supplémentaires. Inaugurée le 27 janvier 2014, cette structure a été ouverte en collaboration avec une commune bruxelloise désireuse d'offrir un lieu d'accueil aux femmes victimes de violences conjugales accompagnées ou non de leur enfant.

Les adresses confidentielles assurent la sécurité des personnes hébergées.

Le graphique suivant donne une représentation de l'activité du Refuge et de la Petite Maison en nombre de nuitées sur les dernières années.



Comme le montre le graphique, le nombre de nuitées entre 2023 et 2024 reste relativement stable. En effet, en 2024, une chambre a également été « gelée » pour des travaux de rénovation, ce qui a temporairement réduit la capacité d'hébergement. Malgré les fluctuations observées ces dernières années, le graphique suivant met en évidence une stabilité quant au nombre d'hébergés. Cette stabilité se retrouve tant dans le nombre total d'hébergés que dans la répartition entre les femmes et les enfants accompagnants



Les spécificités de l'équipe adultes :

L'équipe accompagnement adultes soutient les femmes pendant et après leur hébergement dans un cheminement personnel qui leur permet de (re)trouver le respect de soi, davantage de confiance en leurs capacités personnelles ainsi qu'une meilleure connaissance de leurs besoins, afin qu'elles puissent faire des choix plus justes pour elles-mêmes : séparation ou retour avec le partenaire sur de nouvelles bases, recherche d'une formation, d'un logement, etc.

Nous pouvons résumer notre travail en quatre mots : **ACCUEILLIR - SÉCURISER - ACCOMPAGNER - ORIENTER**. Notre priorité est d'installer un cadre sécurisant. La confidentialité de l'adresse et le caractère convivial de la structure d'hébergement nous aident à accentuer cette ambiance sûre.

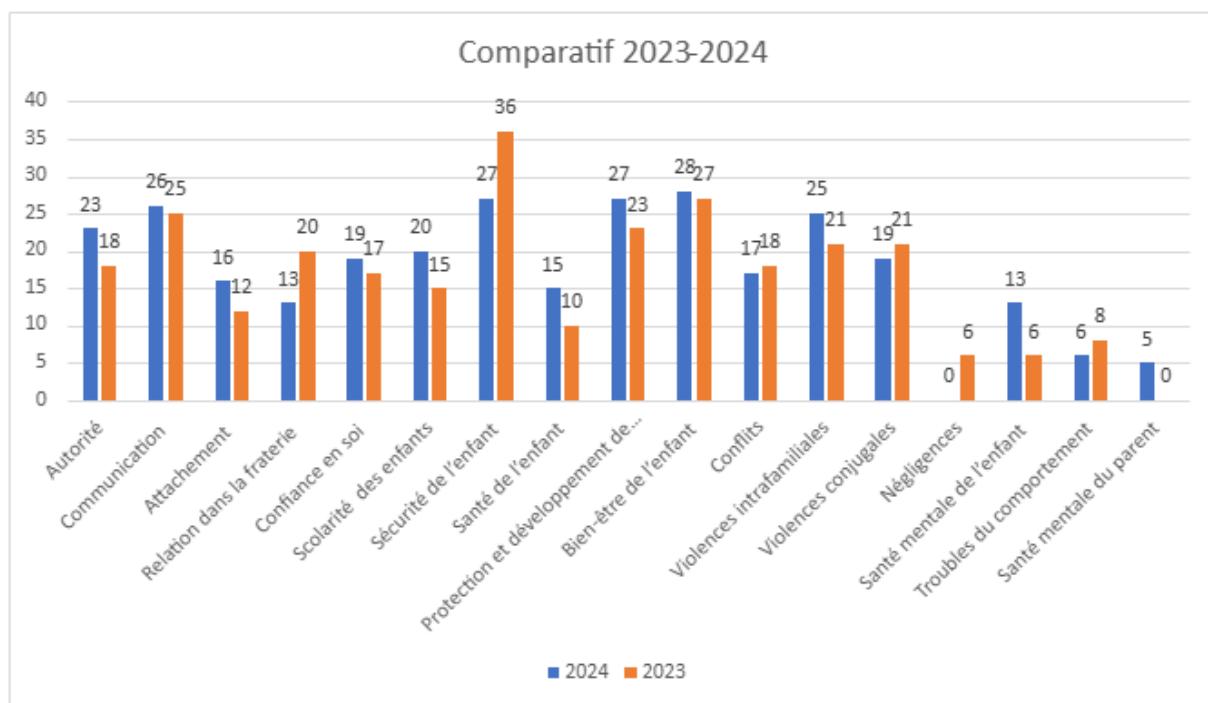
Un travail d'écoute est au cœur du suivi des personnes hébergées. Cette guidance psychosociale permet à chaque femme d'être accompagnée dans les démarches administratives (allocations familiales, CPAS, mutuelle) ainsi que dans une guidance budgétaire. Elle est également soutenue dans les démarches juridiques qu'elle entreprend. La prise en charge administrative est nécessaire en urgence. En effet, ces femmes arrivent avec un passif important et les conséquences sont souvent sous-estimées par elles. Lorsqu'elles prennent conscience de la complexité de leur situation, elles sont submergées et ne parviennent plus à organiser les démarches de manière efficace. L'accompagnement personnalisé est donc indispensable. Cela permet également d'instaurer une relation de confiance avec les différent.e.s membres de l'équipe. Quant au suivi judiciaire, nos connaissances tant au niveau civil que pénal, ou encore en droit des étrangers, nous permettent d'expliquer, de manière simple et répétée, les possibilités qui s'offrent à la personne.

L'équipe adultes travaille avec la notion de référence. Chaque référent travaille en étroite collaboration avec le reste de l'équipe. Le fait de travailler en équipe pluridisciplinaire permet de disposer d'un réseau très élargi et d'orienter les femmes de manière extrêmement personnalisée. Il est en effet impératif de pouvoir travailler en réseau afin d'anticiper le départ et le travail de post-hébergement des personnes accueillies.

Malgré le travail d'écoute et l'accompagnement psychosocial qui a lieu avec l'équipe, certaines femmes hébergées souhaitent entreprendre un travail plus approfondi sur elles-mêmes afin de mieux comprendre les mécanismes de la violence et le sens des événements douloureux vécus. Certaines femmes sont orientées vers des services extérieurs plus adaptés pour des prises en charge spécifiques. Par exemple, il apparaît que la majorité des personnes que nous accueillons présentent un ou plusieurs symptômes du psycho-traumatisme : confusion, méfiance, insécurité, baisse de l'estime de soi, peur, colère, etc. Dès lors, une réorientation vers un.e psychologue spécialisé.e dans ce type de prise en charge peut être nécessaire.

Les spécificités de l'équipe Educative

Problématiques rencontrés avec les enfants



Les membres de l'équipe enfants sont animés par le désir de créer un espace adapté aux besoins des enfants confrontés aux violences conjugales et intrafamiliales dans le cadre de la maison d'accueil. Nous mettons en place diverses interventions pour les soutenir.

Les statistiques mises en avant cette année soulignent à nouveau qu'une attention particulière a été consacrée à la sécurité, au bien-être, à la protection et au développement des enfants. Ces domaines sont au cœur de nos priorités et sont systématiquement pris en charge dès l'arrivée et tout au long de leur période de leur hébergement.

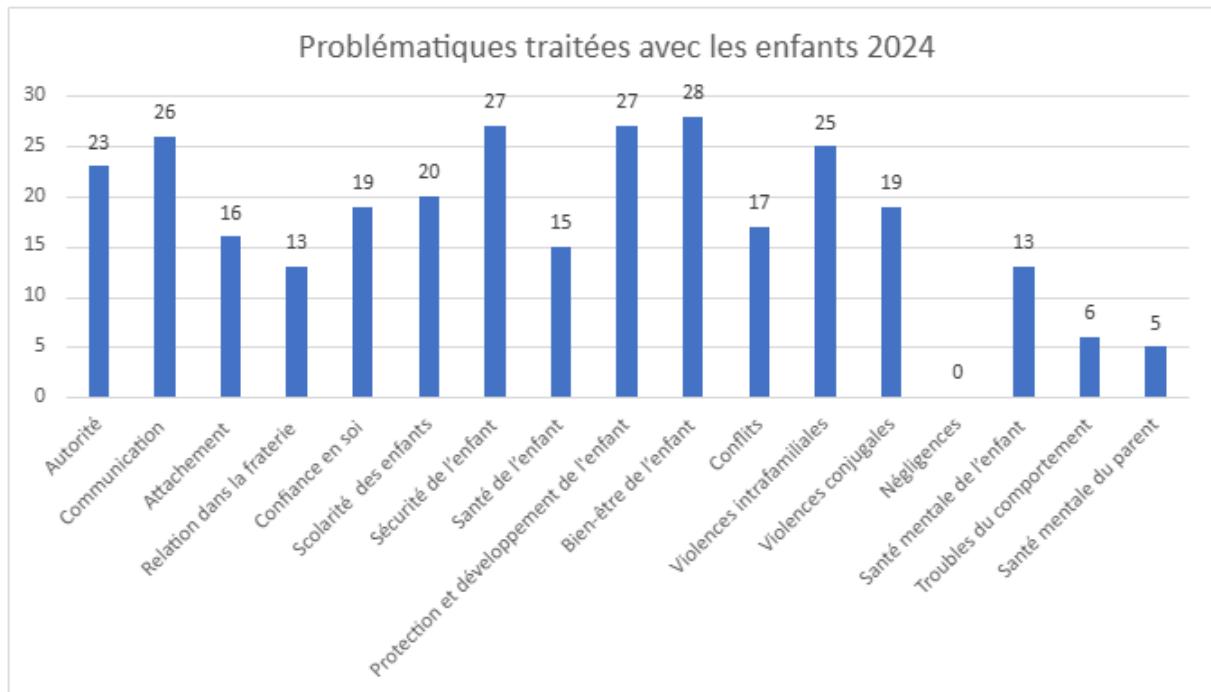
De plus, ces enjeux peuvent être suivis et poursuivis lors du suivi post-hébergement, afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement et le soutien de la famille.

La violence intra-familiale demeure un sujet central et incontournable dans notre accompagnement. En abordant des thèmes essentiels tels que les émotions, les besoins, les limites, le consentement et la

sécurité, nous visons à offrir aux enfants les outils nécessaires pour comprendre et exprimer leurs ressentis. Ce travail sur soi leur permet non seulement de mieux identifier les comportements violents ou nuisibles dans leurs environnements, mais aussi de saisir l'importance de poser des limites claires et respectueuses envers les autres. En outre, en les sensibilisant à la notion de consentement, nous les aidons à développer une conscience aiguë des relations équilibrées et saines. Cette approche globale vise à les préparer à devenir des adultes capables de reconnaître les signes de violences dans leurs propres discours ou comportements et éviter de reproduire les schémas violents observés dans leur vécu familial. En fin de compte, il s'agit de construire des individus conscients, responsables et respectueux, capables de briser le cycle de la violence.

Chaque thème (cf le graphique ci- dessous) traité avec l'enfant, qu'il soit abordé de façon directe ou indirecte est adapté en fonction de son âge, de sa maturité, de sa maîtrise de la langue française et de sa situation personnelle. Certaines thématiques sont traitées en individuel, tandis que d'autres sont abordées lors de moments collectifs, comme le Conseil des Enfants, ou lors d'activités "prétexte". Nous ajustons notre approche en fonction du groupe présent, en particulier selon la tranche d'âge des enfants. En effet, nous accueillons des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales, avec ou sans enfants, sans critères de limite d'âge, de genre ou de handicap pour les enfants accueillis. De ce fait, la moyenne d'âge des enfants peut varier d'une année à l'autre, voire d'un mois à l'autre.

Problématiques traitées avec les enfants en 2024



3.2.2 La Parenthèse

La Parenthèse a une capacité d'hébergement de 31 lits pouvant accueillir des femmes accompagnées ou non d'enfants (sans limite d'âge).

Les spécificités de l'équipe adulte

L'équipe adulte accompagne et soutient les femmes durant leur hébergement et après celui-ci. L'accompagnement porte les axes suivants : ACCUEILLIR-SÉCURISER-ACCOMPAGNER- RIENTER.

Chaque femme se voit attribuer un référent adulte à son arrivée. Celui-ci travaille en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe ainsi qu'avec les intervenants extérieurs.

L'écoute est au cœur du suivi des personnes hébergées.

Durant leur hébergement, nous accompagnons les dames hébergées dans la remise en ordre de leur situation socio- administrative (CPAS, allocations familiales, dettes, mutuelle, etc) ainsi que dans leur recherche de logement (inscriptions AIS, logements sociaux, visites d'appartements...).

Notre travail consiste également à aider les femmes à développer leur empowerment car il est important qu'elles retrouvent confiance en leurs capacités et ressources personnelles ainsi qu'en leur pouvoir d'action.

Notre objectif est qu'elles parviennent à prendre conscience de leurs besoins et de leurs droits afin qu'elles se positionnent au mieux dans leurs choix.

Les personnes que nous accueillons, suite aux violences subies, présentent des symptômes du stress post traumatisique : confusion, méfiance, insécurité, baisse de l'estime de soi-même, peur, colère, etc.

Notre priorité, en plus d'accueil bienveillant et empathique, est d'installer un cadre sécurisant respectueux de la temporalité de chaque famille. Les femmes tirent profit du soutien psychosocial qui leur est offert et parviennent petit à petit à transposer leurs acquis dans les différentes sphères de leur vie.

L'accompagnement socio- juridique prend également une grande place dans l'accompagnement proposé par les référents adultes.

Notre expertise et les collaborations avec le réseau juridique (avocats, CIRE, etc.) nous permettent d'expliquer, de manière simple et répétée, les possibilités qui s'offrent à elles tant au niveau civil que pénal ou encore en droit des étrangers.

Dans le cas d'une séparation ou d'un divorce, nous les accompagnons et les soutenons dans les démarches juridiques (prise de contact avec l'avocat, accompagnement aux rdv, accompagnement aux audiences).

Parallèlement, un travail d'écoute peut avoir lieu avec un psychologue extérieur au CPVCF, à la demande de la personne. Cela donne à la femme la possibilité d'entreprendre un travail plus approfondi sur elle-même afin de mieux comprendre les mécanismes de la violence et le sens des événements douloureux vécus.

2024 a vu naître le « dossier famille » qui regroupe les informations concernant tant les femmes, que leur(s) enfant(s). Il est le fruit d'un long travail de réflexion, toujours d'actualité à ce jour.

La volonté des équipes était de regrouper en un seul endroit les informations d'une même famille afin d'éviter toute répétition, de faciliter la communication et le suivi.

Les référents adultes et enfants travaillent en étroite collaboration autour d'une même famille. Un soutien à la parentalité est primordial afin de permettre à chaque individu de trouver sa place dans le système familial déstabilisé.

La crise du logement continue à être une problématique omniprésente pour l'accompagnement des femmes. Grâce à notre collaboration avec plusieurs sociétés de logements sociaux dans le cadre de la Convention article 36 bis, avec le Fonds du Logement ainsi que certaines AIS, quelques logements sont attribués aux femmes que nous hébergeons. Cette collaboration est indispensable étant donné la précarité des personnes hébergées dans notre maison d'accueil. Celles-ci cumulent plusieurs formes de discriminations qui freinent l'accès au logement privé (faible revenu, racisme, famille monoparentale, etc.). Ces conventions ont l'avantage d'offrir des logements de bonne qualité avec des loyers adaptés tenant compte des revenus et des situations sociales particulières (réductions du loyer en fonction du nombre d'enfants, de l'âge, de la situation particulière de la personne, handicap par exemple).

Malheureusement, les conventions obtenues sont trop peu nombreuses par rapport au nombre de familles accueillies. L'équipe se voit contrainte de choisir entre les différentes situations. Cela génère de la rivalité et des tensions entre les femmes hébergées. Cela amène également de l'incompréhension et peut générer de l'anxiété. La problématique du logement a pour conséquence un allongement des durées d'hébergement. Ceci étant compliqué tant pour les familles que pour l'équipe.

Il arrive que certaines femmes doivent être réorientées vers d'autres maisons d'accueil ou centres d'accueils d'urgence car la problématique des violences conjugales est stabilisée et que l'accompagnement spécifique qu'offre le CPVCF peut être poursuivi dans le cadre du post hébergement. Cependant, ces solutions sont de moins en possible, surtout vers d'autres maisons d'accueil, car celles-ci ont des listes d'attentes extrêmement longues, tout comme nous.

En 2024, l'équipe a régulièrement animé des ateliers logement afin d'outiller les dames et leur donner un maximum de chances de trouver un logement dans le secteur privé. Nous constatons également une intensification de l'accompagnement individuel dans la recherche d'un logement.

Malgré tout, cette problématique du logement s'inscrit dans un système global et politique qui va plus loin que le mandat et les possibilités de l'équipe accompagnante. Nous devons fréquemment accueillir et gérer l'anxiété des femmes qui voient leur hébergement en maison d'accueil arriver à sa fin.

A la fin de l'hébergement, nous réfléchissons avec la personne à ses besoins, ses demandes, au réseau auquel elle pourra faire appel, etc

Étant donné l'ambivalence due à l'insécurité à venir, à l'espérance que l'autre peut changer, à la pression familiale ressentie par certaines dames, il arrive qu'une personne décide de retourner au domicile conjugal et/ou familial. Quoi qu'il arrive, nous envisageons avec chacune, des plans de sécurité afin que l'installation dans son nouveau logement ou le retour au domicile se passe au mieux.

Les spécificités de l'équipe enfants

La méthodologie de travail

L'équipe éducative accompagne chaque enfant hébergé avec sa maman, quel que soit son âge. Ce choix institutionnel garantit qu'aucune mère ne soit pénalisée dans sa démarche de sortie des violences conjugales, qu'elle ait une famille nombreuse, des enfants adultes ou un enfant en situation de handicap. Les enfants exposés à la violence sont reconnus comme victimes à part entière, au même titre que leur mère.

L'équipe Educative est vigilante et assure un accompagnement spécifique à chacun. Elle partage le mandat institutionnel : accueillir, sécuriser, accompagner et orienter, avec la nuance qu'il ne peut se faire sans la collaboration des mamans.

L'arrivée dans notre maison d'accueil est souvent un moment rempli d'émotions, d'inquiétudes et de soulagement.

Dans un cadre structurant et bienveillant, les bénéficiaires retrouvent un sentiment de sécurité physique, affective ou psychique.

La parité de genre dans l'équipe éducative est un atout. Nous sommes un laboratoire dans lequel chacun.e expérimente des modes de relations parfois réparatrices différents de ceux connus à la maison. Vivre dans une maison d'accueil est une étape porteuse de changements pour la famille. Aussi, nous veillons à accompagner chacune d'entre elles au mieux pour que cette "parenthèse" leur permette une structuration différente et l'ouverture vers d'autres étapes.

Pour ce faire, l'équipe éducative articule son travail autour de trois objectifs :

- Permettre à l'enfant de retrouver sa place et son rôle dans la famille ;
- Favoriser l'autonomie des personnes pour préparer au mieux leur départ ;
- Accompagner la restructuration de la famille en proposant un travail sur le vécu de celle-ci.

Pour accomplir ces objectifs, cinq piliers guident le travail au quotidien : la sécurité, l'observation, la relation mère-enfant, l'estime de soi et la gestion des émotions.

1er pilier : La sécurité

La sécurité physique et émotionnelle est la préoccupation majeure. Afin de pouvoir s'épanouir et bien grandir, un enfant a besoin d'un cadre sécurisant. Dans une famille où la problématique des violences conjugales sévit, ce cadre vole en éclats. Les enfants présentent souvent des symptômes similaires à ceux d'un stress post-traumatique. Selon la pyramide de Maslow, l'insécurité vécue par ces enfants les place dans un mode « survie ». Ce mode les oblige à adapter leurs comportements et à adopter des stratégies différentes. Leurs symptômes rendent le travail des éducateurs.trices nécessaire (dépression, anxiété, hypervigilance, agressivité, repli sur soi, angoisse de séparation, troubles de l'apprentissage, troubles du sommeil, reproduction de la violence, énurésie, etc.). Le travail de l'équipe éducative consiste à créer une relation de confiance dans un cadre dans un cadre stable dans lequel les violences ne sont pas tolérées et sont retravaillées. Ainsi l'enfant expérimente une autre manière d'autre en relation avec les adultes et ses pairs. Il apprend alors rapidement à laisser de côté ce mode « survie » sans pour autant en être débarrassé.

2e pilier : L'observation

L'équipe observe l'enfant dans ses interactions avec sa famille et les autres. Son comportement dévoile ses mécanismes de défense et de protection. L'observation permet à l'équipe d'adapter ses réponses et d'envisager des pistes de travail adéquates à chacun.

3e pilier : La relation mère-enfants

La parentalité de la victime est souvent mise à mal par l'auteur. Les mères ont parfois des difficultés à mettre des limites à leur enfants. L'une des missions de l'équipe est de permettre aux mamans de reprendre les rênes de leur famille en reconstruction, d'oser se positionner en tant que parent. La maman reste au centre de toutes les décisions concernant ses enfants. Le fait de sécurisé les mamans a un impact sur la mise en confiance des enfants. Parallèlement, l'équipe épouse l'enfant à exprimer ses souffrances dans ce lieu d'expérimentation qu'est la maison d'accueil. Un travail autour de la relation enfant/père (ou beau-père) est également entrepris s'il est souhaité par l'enfant.

4e pilier : L'estime de soi

Favoriser le développement de l'estime de soi est un élément clé pour initier une amélioration du bien-être. Dans ce processus, les enfants abandonnent leur mode de survie pour retrouver leur place naturelle d'enfant. De même, les mères doivent redécouvrir leurs compétences de mères et de femmes, étant donné que l'auteur des violences n'a souvent cessé de les dévaloriser leurs capacités. Ces femmes possèdent des ressources intérieures considérables. Il est simplement nécessaire qu'elles reconstruisent leur autodétermination.

5e pilier : La gestion des émotions

Dans une famille marquée par les violences conjugales, identifier, comprendre et exprimer ses émotions devient un défi. Pourtant, ces compétences sont essentielles pour établir des liens d'attachement sécurisants, indispensables au bon développement de l'enfant.

Le rôle des éducateurs et éducatrices est d'accompagner cet apprentissage à travers diverses techniques et jeux. En développant une expression émotionnelle saine, l'enfant acquiert des repères solides qui lui permettront de se sentir en sécurité et d'interagir de manière équilibrée avec ses pairs et les adultes, tout en respectant ses propres ressentis.

Les outils de l'équipe enfants

La salle de jeux

La Parenthèse dispose d'une salle de jeux, dédié à la création, à l'expression concrète, à l'école des devoirs, aux jeux de société et au groupe de paroles tel que le Conseil des enfants. Les femmes y sont également les bienvenues pour jouer avec leurs enfants, boire un café et discuter avec les éducateurs.trices.

Le coin calme

Inspiré du concept "snoezelen", une pièce a été aménagée en « coin calme » ouvert à chacun. Il offre un refuge, en dehors de l'agitation du quotidien, permettant de prendre une pause lorsque l'enfant et/ou la maman se sent sur-stimulé.e ou dépassé.e par ses ressentis.

Grâce à des stimulations visuelles, auditives, tactiles et olfactives, le "coin calme" permet à l'enfant de vivre un moment de découverte, de relaxation, d'apaisement. Notre rôle est d'accompagner l'enfant dans

ce moment de bien-être sans le stimuler. L'observation, nous permet de comprendre ses besoins et d'adapter notre accompagnement.

Cet espace est également mis à disposition lorsqu'un enfant ou une maman ressent le besoin de s'isoler du groupe ou de prendre du temps pour soi, notamment en cas de débordement émotionnel, d'angoisse, d'accélération du rythme cardiaque, d'hyperactivité.

Grâce à des techniques de respiration, une musique douce, un éclairage tamisé et du matériel favorisant le bien-être, le coin calme offre un environnement apaisant qui permet de retrouver son calme.

Une formation de trois jours, organisée durant le week-end, nous a permis de renforcer nos compétences afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque bénéficiaire et d'optimiser l'utilisation de cet espace de détente et de bien-être.

Par ailleurs, les mamans ayant des enfants de moins de trois ans ont l'opportunité de découvrir des techniques de massage et de relaxation, leur permettant ainsi de recréer ou de renforcer un lien parfois mis de côté.

Bénéfices observés :

Le coin calme :

Bien qu'encore en phase d'expérimentation, cet espace suscite un réel attrait auprès des enfants. Ils demandent régulièrement à y passer un moment, seuls ou accompagnés.

Ils se familiarisent progressivement avec les différents objets mis à leur disposition (couverture lestée, colonne à bulles, balles sensorielles, lecteur de méditation pour enfants, tong drum, etc.) et choisissent librement ceux qui leur conviennent le mieux.

En devenant acteurs de leur propre détente, ils développent leur autonomie dans la gestion de leurs émotions. Pour les enfants victimes de violences conjugales, cette compétence est un véritable défi. Il est donc essentiel qu'ils puissent identifier et utiliser les outils adaptés pour les aider à retrouver leur équilibre émotionnel en toute autonomie.

La notion de référence

Les éducateurs et éducatrices sont les référents de plusieurs enfants ou fratries. Le.la référent.e représente les intérêts de l'enfant et porte sa parole auprès des différentes institutions. Il.elle établit une cartographie de la situation familiale de l'enfant à son arrivée. En fonction des besoins spécifiques de l'enfant, des objectifs fixés et du réseau existant, le.la référent.e propose de l'agrandir. Il.elle évalue le degré d'exposition de l'enfant aux violences conjugales. En collaboration avec la mère, il.elle propose un suivi adapté à l'enfant.

Aide aux devoirs et système de garde

L'équipe éducative apportent un soutien scolaire le matin, après l'école, en soirée et le week-end. Un système de garde est mis en place pour permettre aux mères de prendre du temps pour elles ou d'accomplir leurs démarches administratives.

Nos objectifs évoluent au fil de l'hébergement. Dans un premier temps, l'équipe éducative propose aux mamans de garder les enfants.

La simple planification de temps de garde offre aux mamans une vision plus sereine de l'avenir et à leur redonner le sentiment de contrôle sur leur quotidien. La reprise scolaire mobilise notre énergie pour réinstauration d'un bon rythme de vie, assurer d'un accompagnement autour du coucher.

Adaptation aux besoins spécifiques

Nous accueillons des enfants présentant des troubles de l'apprentissage, de l'autisme ou des troubles du comportement. Dans de nombreux cas, les violences conjugales et intrafamiliales vécues sont à l'origine de ces troubles. Elles ont eu un impact important dans leur développement.

Dans un espace sécurisé, sans violences, les enfants reprennent un rythme de développement et d'apprentissage sain et nous observons des améliorations.

Il arrive que des inquiétudes de la maman et l'équipe éducative persistent. Nous proposons, alors une réorientation vers les professionnels adaptés.

Cela dit, l'équipe éducative constate une légère augmentation dans le nombre d'enfants aux besoins spécifiques accueillis. En 2024, 5 enfants accueillis ont été scolarisés en enseignement spécialisé T 2,3, 7 et 8 ainsi qu'un enfant en cours de bilan neuropsychologique.

Dans ces cas, ces enfants ont été orienté et diagnostiqué avant leur arrivée à la Parenthèse par d'autres services (Ecole, PMS, logopède, SAJ, etc.). Ils deviennent souvent des éléments de pressions du père en bloquant toute procédure et mettant la maman mal dans son rôle. Souvent leur autorité parentale conjointe devient un outil de violence sur la maman, au détriment de la santé de son enfant.

Cette problématique a augmenté au fil des ans.

Activités et ateliers

Nos activités se déroulent principalement les mercredis, les week-ends et durant les vacances scolaires, en fonction des disponibilités et en tenant compte du calendrier (anniversaires, Carnaval, Halloween, Pâques, etc.). Elles permettent d'explorer de nouveaux centres d'intérêt. Ces moments structurent leur semaine et/ou leur année, renforçant ainsi leur sentiment de sécurité.

Ces instants ludiques sont aussi l'occasion pour les éducateurs.trices connaître les enfants et d'établir un lien de confiance avec eux. Les mères sont régulièrement invitées à y participer, favorisant ainsi le renforcement du lien mère-enfant.

Nous accordons une grande importance à la sensibilisation des mamans, à l'importance d'être présentes pour leurs enfants et de partager des moments privilégiés avec eux. Dans cette optique, nous organisons diverses sorties en extérieur, des ateliers créatifs et cosmétiques.

L'équipe propose des activités porteuses de sens, adaptées aux besoins de chaque enfant, pour les aider à évoluer à leur rythme dans un cadre ludique et bienveillant.

Le suivi famille

Un suivi famille est mis en place cet année. Les sujets comme la parentalité, les relations mère-enfants, l'encadrement et l'éducation font partie des priorités et constituent nos outils de travail pour les familles hébergées.

3.2.3 L'accompagnement de l'équipe intendance

L'équipe intendance a d'abord un rôle de maintenance, assurant le bien-être des personnes hébergées mais également du reste de l'équipe sur son lieu de travail. Elle s'assure ainsi que les maisons d'accueil restent des lieux accueillants, chaleureux et en bon état, par le biais de travaux et autres réparations. En outre, elle garantit ce cadre convivial par l'organisation d'un repas hebdomadaire collectif, le mardi soir, et de différents événements festifs qui rythment la vie des maisons d'accueil.

Au-delà de ce rôle de maintenance, le personnel de l'équipe intendance est une oreille attentive pour les femmes hébergées : en effet, l'équipe, naviguant entre les différents appartements, a un rôle social informel important.

Comme les autres équipes du CPVCF, elle est polyvalente et se propose en soutien des autres équipes en accompagnant les dames en rendez-vous extérieur, en gardant des enfants, en aidant à encadrer une sortie, etc.

Le repas hebdomadaire du mardi soir

Chaque mardi soir, l'équipe d'intendance organise, dans chacune des maisons d'accueil et pour toutes les personnes hébergées, un repas convivial. Ainsi les femmes ont l'opportunité de se retrouver ensemble tandis que leurs enfants mangent en groupe avec les membres de l'équipe enfant. Dans ces moments privilégiés, les hébergées apprennent à faire connaissance, à partager leur vécu, mais également à rire et à se détendre. Il s'agit également du lieu où peuvent être abordés les problématiques liées à la vie communautaire au sein des maisons d'accueil.

La fête des femmes et la Saint Nicolas

Chaque année, l'équipe intendance fait preuve d'imagination pour l'organisation des fêtes des femmes et de Saint-Nicolas. Ce sont les deux seules occasions pour les femmes et enfants qui ont quitté les maisons d'accueil de revenir dans les bâtiments ou en extérieur. Ces fêtes sont l'occasion de revoir les anciennes personnes hébergées autour du délicieux repas préparé par les équipes intendance. Celles-ci gèrent aussi de main de maître les décorations et l'installation/désinstallation.

La solidarité

Grâce à la solidarité dont font preuve de nombreux.ses donateur.trice.s, l'équipe intendance récolte des biens matériels, comme de la vaisselle, des vêtements ou encore des produits d'hygiène afin de les redistribuer aux hébergées et à leurs enfants, qui sont souvent parties de chez elles dans l'urgence en n'emportant que le minimum.

L'équipe intendance a également un rôle crucial dans l'autonomisation des femmes dans leur nouveau logement : tout au long de leur hébergement, elle aborde régulièrement, notamment lors des repas du mardi soir, les questions liées à l'aménagement de leur nouveau logement, sa tenue, son organisation, le budget, etc. Au moment de la sortie de la maison d'accueil, elle prend un temps spécifique pour accompagner la femme et répondre à ses

questions. Elle participe également aux déménagements et à l'aménagement des familles dans leur nouvel appartement.

3.2.4 Mission spécifique “soutien aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales”

Nos deux maisons d'accueil ont obtenu de la part de la Cocof, la reconnaissance de la mission spécifique de soutien aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Cette reconnaissance nous a permis d'augmenter d'un mi-temps l'équipe de chaque maison d'accueil.

Nous n'avions évidemment pas attendu cette reconnaissance, qui date de 2018, pour mettre en place un suivi spécifique pour les femmes et les enfants. Toutes les équipes du CPVCF sont formées au Processus de Domination Conjugale qui est un outil d'évaluation de la dangerosité des situations de violences conjugales. Cet outil nous permet également d'avoir une vision et un langage communs.

Cette mission est donc, en réalité, remplie par l'ensemble des équipes et se développe dans les suivis individuels mais également dans les animations, ateliers de groupe.

3.2.5 Le post-hébergement

Le suivi post-hébergement est une mission de base dans le décret régissant l'agrément des maisons d'accueil Cocof. Il est fixé à 3 mois renouvelables deux fois à la suite d'une évaluation. La durée maximum est de 9 mois. À la fin de cette période, si la dame est encore en demande de soutien, celui-ci se fait dans le cadre de l'aide aux justiciables au sein du service ambulatoire. Ce suivi permet une continuité du travail effectué en maison d'accueil soit un soutien psychosocial, administratif, juridique et économique. La différence majeure avec le suivi en maison d'accueil est que la personne doit prendre rendez-vous. Les dames savent cependant que nous restons disponibles par téléphone ou par mail en cas de besoin. Dans certaines situations et à la demande de la dame, nous pouvons faire des visites à domicile ou des accompagnements dans différents services. En effet, nous favorisons l'orientation vers des services de proximité.

Au Refuge et à la Petite Maison, pour l'année 2024, nous avons accompagné des dames dans le cadre du post-hébergement. 4 dossiers ouverts en 2023 ont été clôturés en 2024. Aucun dossier ouvert en 2024 n'a été clôturé la même année. 8 dossiers ouverts en 2024 le sont encore en 2025. 12 personnes ayant été suivies en post-hébergement et ayant atteint la durée maximale de 9 mois sont actuellement toujours accompagnées dans le cadre de l'aide aux justiciables.

À la Parenthèse, pour l'année 2024, 16 familles ont pu être accompagnée dans le cadre de notre suivi post-hébergement.

Parmi ces situations, 5 dossiers ouverts en 2023 se sont clôturés en 2024. 2 dossiers, ouverts en 2024, se sont clôturés en 2024 et 9 dossiers, ouverts en 2024, sont toujours en cours.

,

3.2.6 Les conventions de collaboration liée aux logements

Les SISP

Comme le prévoit la législation des sociétés immobilières de service public, des conventions annuelles de collaboration entre les SISP et les maisons d'accueil permettent les dérogations Article 36.

Ces dérogations donnent accès en priorité à des logements sociaux à des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales qui sont hébergées en maison d'accueil depuis au moins 3 mois.

Le principe est que la maison d'accueil propose des candidatures aux SISP avec lesquelles elle a signé une convention en envoyant une demande de dérogation ainsi qu'un rapport social. La décision d'attribution revient évidemment à la SISP en fonction de sa capacité à répondre à la demande de dérogation.

Pour l'année 2024, le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales a signé 3 conventions :

Nom de l'organisme	Nombre de logements
Comensia	2
Foyer du Sud	5
Foyer Schabekois	1

Le Fonds du logement

Suite à la prolongation de la convention qui nous lie au Fonds du Logement, nous avons proposé à deux familles d'intégrer en priorité des logements du Fonds. Les logements ainsi obtenus permettent aux familles de se stabiliser sur du long terme.

L'AIS « Baïta »

Cette année, notre collaboration avec l'AIS Baïta a été maintenue et nous nous en réjouissons. Nous avons maintenu le système d'attribuer un bail de maximum 3 ans à chaque femme ou famille. Ce délai de 3 ans leur permet, en principe, de se poser quelque peu, de stabiliser leur situation et parfois reprendre une formation ou trouver un emploi. L'évolution de leur situation doit également leur permettre de trouver un logement sur du long terme. Cette sortie de logement est accompagnée par les équipes si les femmes en font la demande.

Ce système nous permet d'avoir une certaine rotation dans les logements.

En 2024, une famille a quitté un logement ce qui nous a permis de faire sortir une famille d'une des deux maisons d'accueil.

Logement communal d'Ixelles

Cette année, nous n'avons pu « activer » une dérogation grâce à une convention de collaboration avec la commune d'Ixelles. Cette dérogation nous permet de proposer une candidature tous les 3 ans et cette dernière avait été activée en 2022. Nous devrons donc patienter jusqu'en 2025 pour réintroduire une nouvelle dérogation. Cette collaboration permet néanmoins une sortie stable et de longue durée pour la famille qui en bénéficie.

3.2.7 Conventions liées au bien-être des bénéficiaires de nos maisons d'accueil

L'Asbl DANA : massage-relaxation

L'équipe de masseurs de Dana vient régulièrement dans les deux maisons d'accueil pour proposer des séances de relaxation et de massage aussi bien pour les enfants que pour les femmes. Des travailleurs du Centre sont présents pour organiser les ateliers, installer les tables de massage et prévoir le planning des personnes qui seront massées.

Lieux	Nombre de séances (2h30)	Nombre de personnes massées
Le Refuge	12	22 adultes et 8 enfants
La Parenthèse	16	56 adultes et 20 enfants
A l'ambulatoire	29	51 adultes

Les réseaux extérieurs liés aux suivis des familles

Les deux maisons d'accueil entretiennent des collaborations extérieures liées aux suivis des familles. Elles permettent à l'équipe éducative de rencontrer des acteur.trice.s de terrain compétent.e.s. Parmi ceux-ci, une consultation ONE, proche de la maison d'accueil, constitue une infrastructure avec laquelle l'équipe a formalisé une collaboration. L'équipe travaille également avec un service de crèches bruxelloises et prend régulièrement contact avec les CPMS des diverses écoles que les enfants hébergés fréquentent.

Formations suivies par le personnel et rapport du SIPP

3.3 Actions du SIPP pour 2024

3.3.1 Registre des faits indésirables

Dans l'optique d'améliorer les conditions de travail, nous avons élaboré un projet de registre des faits indésirables accessible en ligne via un QR code.

Ce projet est né du constat que la version papier de ce document n'était jamais complétée par les salariés.

Pourtant, cet outil est indispensable au même titre que les études de risques pour le conseiller en prévention, car il permet de quantifier la gravité et la fréquence de certains incidents, tels que :

- Agressions par des tiers (clients, visiteurs, etc.)
- Blessures sur le lieu de travail (chutes, coupures, etc.)
- Incidents liés à des équipements défectueux
- Exposition à des substances dangereuses
- Harcèlement moral ou sexuel
- Accidents de trajet (domicile-travail)
- Problèmes de santé liés au stress ou à la surcharge de travail

3.3.2 Équipe secouriste

Une équipe de 7 secouristes est répartie sur le 3 lieux. Leur recyclage garantit le maintien de leur brevet est organisé chaque année dans nos locaux.

3.3.3 Exercice incendie :

Des exercices incendies sont organisés une fois par an dans les maisons d'accueil. Pour le service ambulatoire ses exercices sont organisés par REGUS.

Des fiches plastifiées placées à différents lieux dans les maisons, permettent aux équipes sur place d'avoir une marche à suivre en cas d'incendie.

- Attention particulière portée au retour d'un collègue après une absence de longue durée.
- Mise en conformité et réparation des châssis de la Parenthèse
- Visites "techniques" des différents sites du Centre

3.3.4 Projets pour 2025

L'objectif est d'atteindre 12 secouristes.

Formation de 4 nouveaux secouristes : deux pour le Refuge et deux pour l'Ambulatoire. L'objectif est d'atteindre un total de douze secouristes,

Formation de 8 EPI (Équipiers de Première Intervention)

Avec l'accord du Comité de Direction (CD), nous avons opté pour une formation EPI renforcée, incluant un cours théorique, des mises en situation dans des locaux enfumés, et l'extinction de trois types d'incendie. Cette initiative découle du nombre de départs de feu enregistrés à La Parenthèse (5 en 7 ans) et au Refuge, incidents majoritairement gérés par le personnel.

Publication du Registre des faits indésirables

Mise en ligne du registre des faits indésirables pour une meilleure gestion et prévention des incidents et évaluation de celui-ci en fin 2025

Republication régulière des Toolbox

Suite à la demande du CD début 2024, nous republierons régulièrement des Toolbox sur divers thèmes, notamment :

- Méditation et pleine conscience au travail
- L'esprit d'équipe
- La cigarette électronique au travail

3.4 Liste des formations suivies par le personnel

INTERVISION

Intervision Pair-aidante

SIPP

Recyclage secourisme

PDC

Approfondissement PDC

Module "auteurs de violence"

Accompagnement des enfants

Module initial

Module "victimes"

SUPERVISIONS

Supervision individuelle

Supervision collective du personnel

FORMATIONS

Approfondissement accompagnement des étrangers

Atelier "Dire le juste et l'injuste"

Focus sur les vulnérabilités spécifiques

Genre et Islam dans le monde contemporain

Gestion et animation de projet

La parentalité, justice et institutions

Les fondamentaux du coaching

Les motivations des 9 bases

Professionnels de justice

Réalisation de vidéos pour les réseaux sociaux

Table Ronde Pour une politique intégrée d'accompagnement et de protection des victimes de VC

Toolbox

COLLOQUES

Colloque international , pédagogie émancipatrice EP

Prévention de l'inceste et des violences sexuelles envers les enfants et ados

Violences dans le couple : prévention et gestion du risque létal